

La gestion de crise humanitaire à l'épreuve des critiques

Haïti : séisme du 12 janvier 2010

Mémoire réalisé par
Héloïse Delvaux

Promoteur
Thierry Amougou

Lecteur
Jean Saslawsky

Année académique 2017-2018
Master en Sciences politiques, orientation Relations internationales, finalité Action humanitaire

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Louvain-La-Neuve, le 14 août 2018,

Héloïse Delvaux

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord mon promoteur de mémoire, Monsieur Thierry Amougou, pour la liberté qu'il m'a laissée prendre dans le choix de mon sujet et l'orientation de mes recherches, ainsi que pour la lecture de ce mémoire.

Je remercie également du fond du cœur mes parents qui m'ont toujours soutenue dans la réalisation de ce long travail personnel, mais également dans mes choix d'études de manière générale. Merci à ma mère pour ses attentions et encouragements quotidiens, et à mon père pour la relecture attentive du présent travail. Sans leurs remarques justes et constructives, ce dernier n'aurait sans doute pas été tel qu'il l'est actuellement.

Merci à mes frères et à ma sœur Lara pour leur soutien durant toutes ces années d'études, ainsi qu'à mes colocataires pour leur enthousiasme permanent.

Enfin, je tiens à remercier tous mes amis et amies m'ayant soutenue durant la réalisation de ce mémoire, et en particulier Hélène, Coline, Thérèse pour leurs précieux encouragements.

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	3
I. Contextualisation	4
A. La crise haïtienne	4
B. Question de recherche et problématique	7
II. État de la question	8
A. Revue de la littérature	8
B. Hypothèses	10
III. Cadre théorique et méthodologique	11
A. Cadre théorique	12
B. Cadre méthodologique	17
PARTIE I : LE 12 JANVIER 2010, L'AMORCE D'UN MOUVEMENT D'AIDE SANS PRÉCÉDENT.....	19
I. Introduction	19
II. Chapitre I : Un bilan humain et matériel important	20
III. Chapitre II : Une mobilisation mondiale considérable	21
A. Une aide humanitaire et logistique conséquente	21
B. Les promesses d'une aide financière à hauteur des besoins	25
C. La création d'une Commission pour la gestion des dons.....	28
IV. Chapitre III : Après l'urgence, des controverses qui voient le jour	30
A. La gestion des personnes déplacées et de la reconstruction.....	30
B. La dépendance à l'aide humanitaire ou l'absence d'un État.....	31
C. Du manque de transparence à la dépendance financière.....	32
V. Conclusion	34
PARTIE II : LES VULNÉRABILITÉS HAÏTIENNES	37
I. Introduction.....	37

II.	Chapitre I : Les vulnérabilités historiques et politiques.....	38
A.	La nation haïtienne : une histoire de séismes.....	38
B.	Face à la catastrophe, la faillite d'un État	42
III.	Chapitre II : Les vulnérabilités écologiques et démographiques	44
A.	Haïti, une terre en proie aux catastrophes naturelles	44
B.	L'absence d'une politique urbaine d'aménagement de l'espace	46
IV.	Chapitre III : Les vulnérabilités socio-économiques	47
A.	Entre les crises, l'économie haïtienne de la survie	49
B.	Une situation sociale alarmante	50
V.	Conclusion	52
	PARTIE III : L'EFFORT DE COORDINATION POST-SÉISME	57
I.	Introduction.....	57
II.	Chapitre I : État des lieux : une coordination aux enjeux multiples	57
A.	Une lourde présence étrangère.....	58
B.	Dans l'urgence, la primauté du système de coordination en <i>clusters</i>	60
C.	Les défis d'une coordination efficace	62
III.	Chapitre II : Des logiques de fonctionnement nuisant à l'effort de coordination global	67
A.	D'une logique de concurrence entre acteurs internationaux.....	67
B.	À une logique d'exclusion des partenaires locaux.....	69
IV.	Conclusion	73
	CONCLUSION GÉNÉRALE.....	77
	BIBLIOGRAPHIE	83
	ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'action humanitaire est un domaine d'activité ayant considérablement évolué en l'espace de quelques dizaines d'années, depuis ses débuts que l'on situe au milieu du dix-neuvième siècle en Europe. À de multiples égards, l'action humanitaire s'est organisée et institutionnalisée ; elle a pu connaître un réel développement et un renforcement de ses mécanismes, en plus d'être appuyée par des règles de plus en plus importantes de droit public à l'échelle internationale. Jusqu'à aujourd'hui, elle s'est dotée de multiples instruments lui permettant d'être sans cesse plus efficace en situation de crise humanitaire. Par ailleurs, alors que les frontières entre État et marché, public et privé, institutions et société civile semblent brouillées par la mondialisation, le nombre d'acteurs prenant part de près ou de loin à l'action humanitaire a été en constante augmentation¹ ; notamment depuis la période de la guerre froide ayant vu le nombre d'organisations non-gouvernementales humanitaires s'accroître fortement pour agir en marge des États et des organisations internationales, lesquels détenaient une grande partie du monopole de l'assistance légitime jusque-là. Ne relevant ni de la sphère publique, ni de la sphère marchande, ces organisations non-gouvernementales se sont constituées en un nouvel acteur primordial dans le domaine de l'aide d'urgence et de l'aide au développement. Plus spécifiquement, les acteurs humanitaires bénéficient d'une image presque héroïque aux yeux du grand public, alimentée par ce qui constitue les fondements de leur action : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité². Ils travaillent en situation de crise avec un professionnalisme grandissant, et s'attachent au respect des valeurs étant à la base de leur mouvement.

Néanmoins, mises à part les innombrables vertus que nous lui connaissons, l'humanitaire fait actuellement l'objet de critiques pointant du doigt le cœur de son fonctionnement : en cause, l'inefficacité de l'aide ou encore son mode d'organisation, jugée discutable dans le cadre de certaines crises. Sans remettre en question le dévouement et l'énergie déployée chaque jour sur le terrain par les

¹ PECH Thierry, PADIS Marc-Olivier, *Les multinationales du cœur : les ONG, la politique et le marché*, Paris : Seuil, 2004, p.5.

² En référence aux sept principes fondamentaux établis dans le préambule des statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. « Statuts du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Genève, 1986 (amendés en 1995 et 2006).

personnes travaillant à sa mise en œuvre, l'action humanitaire peut vraisemblablement connaître des dérives dans la gestion de certaines crises : elle pourrait alors occasionner sur le terrain des conséquences négatives en décalage avec ses objectifs initiaux. Parmi les critiques auxquelles nous nous référons, certains s'attèlent à dénoncer les situations dans lesquelles une confusion apparaît entre ces objectifs et les réels intérêts mis « derrière » une action humanitaire. D'aucuns considèrent en effet l'humanitaire comme un potentiel instrument au service des intérêts des États, des organisations internationales ou encore de grandes entreprises multinationales, ce qui peut influencer considérablement les modalités et l'effectivité de l'aide apportée sur place.

La raison d'être de ces critiques est le point de départ de ce travail. L'écriture de ce mémoire part de la volonté de comprendre pourquoi cette action en principe neutre, désintéressée, affranchie de toute logique politique ou commerciale se trouve en proie à de vives critiques remettant en question ses fondements et ses intentions³. De cette question a découlé le choix d'un cas d'étude concret abondamment traité dans la littérature scientifique ainsi que par les médias : la crise humanitaire haïtienne, en conséquence au tremblement de terre du 12 janvier 2010.

I. Contextualisation

A. La crise haïtienne

Au lendemain du séisme ravageur du 12 janvier 2010 ayant provoqué la mort de plus de 250.000 personnes, l'île d'Haïti, et plus spécifiquement sa capitale Port-au-Prince, a été le théâtre d'une aide humanitaire massive. Justifiée par l'ampleur des dégâts matériels constatés et la nécessité imminente d'apporter des secours aux quelques 300.000 blessés et plus de 1.500.000 d'Haïtiens sans abri, le pays a assisté à l'arrivée et l'installation sur place d'une kyrielle d'organisations non-gouvernementales et autres organismes humanitaires internationaux. Hautement médiatisée, cette crise a attiré l'attention du monde entier et provoqué des milliards de dollars de promesses de dons par de multiples acteurs de la scène internationale : les institutions internationales, les grandes puissances économiques, le Comité international de la Croix rouge et du Croissant rouge (CICR), les ONG

³ PECH Thierry, PADIS Marc-Olivier, *op.cit.*, p.5.

internationales les plus compétentes en la matière, etc. Bien que cet afflux d'aide humanitaire conjugué à l'importante mobilisation internationale aient permis de sauver des milliers de vies et de soutenir les Haïtiens dans ce terrible épisode de leur histoire, la crise humanitaire haïtienne représente pour beaucoup de professionnels un cas typique de mauvaise gestion de l'aide en contexte d'urgence. Malgré une quantité inouïe de moyens dépêchés au lendemain du séisme, les critiques concernant la coordination de l'aide et l'utilisation des ressources ont été abondantes et ne laissent en reste aucun aspect de la gestion de la crise. Celles-ci émanent de divers discours, soit directement de la presse haïtienne et internationale, de la littérature scientifique, de certains acteurs humanitaires ou de professionnels de la question haïtienne.

D'une part, ces critiques mettent en avant l'affluence d'organisations étrangères pour certaines incompetentes, désorganisées, pas toujours transparentes, ignorantes des réalités locales^{4,5,6,7,8,9,10,11} ; elles évoquent également le cas d'une communauté internationale omniprésente, presque « ingérente » au cœur des affaires haïtiennes, et à certains égards condescendante par rapport aux spécificités culturelles locales^{12,13}. D'autre part, les critiques soulignent les potentielles responsabilités de l'État haïtien, qu'elles accusent d'être failli, incompetent, absent, voire indifférent à la souffrance de sa population et délibérément corrompu sur certaines affaires^{14,15,16}. Par ailleurs, il

⁴ Pierre MICHELETTI, « Le 'modèle humanitaire dominant' est mis en question en Haïti », *Le Monde*, 12 janvier 2011, consulté en ligne sur lemonde.fr le 2 juillet 2018.

⁵ Max CHAUVET, « Où en est Haïti un an après le séisme ? », *Le Nouvelliste*, 13 janvier 2011, consulté en ligne sur lenouvelliste.com le 2 juillet 2018.

⁶ Jocelyn COULON, « Haïti : la république des ONG », *Le Nouvelliste*, 8 octobre 2010, consulté en ligne sur lenouvelliste.com le 2 juillet 2018.

⁷ Jean-Daniel SÉNAT, « 'La majorité des ONG fonctionnent dans la cacophonie en Haïti', selon Kawas François », *Le Nouvelliste*, 31 octobre 2014, consulté en ligne sur lenouvelliste.com le 2 juillet 2018.

⁸ Max CHAUVET, « Catastrophes naturelles. Haïti, la république des ONG », *Le Nouvelliste*, 2 février 2011, consulté en ligne sur courrierinternational.com le 2 juillet 2018.

⁹ Émilie CAILLEAU, « Polémique sur les dons pour Haïti », *L'Express*, 5 février 2010, consulté en ligne sur leexpress.fr le 2 juillet 2018.

¹⁰ Kathie KLARREICH, Linda POLMAN, « The NGO Republic of Haiti », *The Nation*, 31 octobre 2012, consulté en ligne sur thenation.com le 2 juillet 2018.

¹¹ Sébastien SEIBT, « Reconstruction à Haïti : le travail de la Croix-Rouge épinglé », *France 24*, 5 juin 2015, consulté en ligne sur france24.com le 2 juillet 2018.

¹² Jean-Michel CAROIT, « Haïti est-elle condamnée à rester un État failli ? », *Le Nouvelliste*, *Le Monde*, 29 février 2016, consulté en ligne sur lemonde.fr et sur lenouvelliste.com le 2 juillet 2018.

¹³ Ralph Thomassaint JOSEPH, « Haïti dans l'impasse des ONG », *Challenges*, 6 mai 2016, consulté en ligne sur challengesnews.com le 2 juillet 2018.

¹⁴ Jean-Michel CAROIT, « Haïti, année zéro », *Le Monde*, 27 janvier 2010, consulté en ligne sur lemonde.fr le 2 juillet 2018.

¹⁵ Christophe WARGNY, « Haïti entre Dieu et ONG », *Le Monde diplomatique*, janvier 2011, p. 8-9.

a été souligné que malgré toute l'aide humanitaire mise en œuvre, les promesses de dons et les opérations de reconstruction, l'insécurité et la précarité de la population locale s'est exacerbée après le séisme^{17,18,19}. Certaines critiques se concentrent donc sur la constatation d'une accentuation des problèmes sanitaires et socio-économiques pour questionner l'effectivité de l'aide et de tous les mécanismes mis en place après la catastrophe ; mais elles se basent également sur le constat d'une dépendance grandissante à ces derniers pour fustiger l'aide apportée^{20,21,22}.

Pourquoi étudier le cas d'Haïti ? Après revue de la littérature abordant la question, le constat est celui selon lequel la crise haïtienne de 2010 a suscité de nombreuses discussions au sujet de l'aide humanitaire, du contexte dans lequel elle a été mise en œuvre sur place, de ses modes de fonctionnement et d'organisation. Ces critiques, rejetant le blâme sur les multiples acteurs ainsi que sur les différents aspects de la gestion de la crise, ont peut-être vocation à remettre en question les modalités actuelles de l'action humanitaire pour en améliorer les performances. Toutefois, traversant bien plus qu'un épisode de crise ponctuel, le cas d'Haïti est emblématique en ce qui concerne cette question, bien au-delà du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Dans cette perspective, le cas haïtien m'a donc semblé particulièrement intéressant à étudier afin de comprendre en quoi consiste ce qui est parfois qualifié d'« échec humanitaire »²³. Le souhait de parvenir à comprendre quels sont les déterminants des dérives de l'action humanitaire en situation d'urgence et les éléments à l'origine des critiques émises est ce qui a suscité mon intérêt à étudier la question de plus près.

¹⁶ Saintilus ÉMILE, « « Haïti, l'état de la nation » ou la faillite d'un État », *AlterPresse*, 8 juillet 2015, consulté en ligne sur alterpresse.org le 2 juillet 2018.

¹⁷ Jean-Michel CAROIT, « À Haïti, cinq ans après le séisme, l'impossible reconstruction », *Le Monde*, 12 janvier 2015, consulté en ligne sur lemonde.fr le 2 juillet 2018.

¹⁸ Michelle CHEN, « How humanitarian aid weakened post-earthquake Haiti », *The Nation*, 2 septembre 2014, consulté en ligne sur thenation.com le 2 juillet 2018.

¹⁹ Emmanuelle LATRAVERSE, « Reconstruction en Haïti : des maisons toutes neuves à l'abandon », *Radio-Canada*, 9 janvier 2015, consulté en ligne sur ici.radio-canada.ca le 2 juillet 2018.

²⁰ Alex DUPUY, « One year after the earthquake, foreign help is actually hurting Haiti », *The Washington Post*, 7 janvier 2011, consulté en ligne sur washingtonpost.com le 2 juillet 2018.

²¹ Emmanuelle LATRAVERSE, « La vie dans un camp en Haïti : « Nous sommes seuls, nous ne vivons pas comme des humains » », *Radio-Canada*, 7 janvier 2015, consulté en ligne sur ici.radio-canada.ca le 2 juillet 2018.

²² Ximena SAMPSON, « Cinq ans après le séisme, Haïti se reconstruit lentement », *Radio-Canada*, 8 janvier 2015, consulté en ligne sur ici.radio-canada.ca le 2 juillet 2018.

²³ THOMAS Frédéric, *L'échec humanitaire : le cas haïtien*, Charleroi : Éditions Couleur livres asbl, 2013, 74 p.

B. Question de recherche et problématique

Dès lors, étant donné le contexte qui vient d'être présenté, une question de recherche plus globale a été formulée pour la réalisation de ce travail de fin d'études :

« Alors que des conditions favorables (telles que les ressources, les moyens, les compétences) étaient manifestement réunies afin de répondre de manière efficace à la crise humanitaire au lendemain du séisme du 12 janvier 2010 en Haïti, quels sont les éléments déterminants expliquant un potentiel « échec » de l'aide humanitaire et étant à l'origine des nombreuses critiques observées ? »

En d'autres termes, il s'agit de s'interroger sur plusieurs sous-questions.

Premièrement, quelles étaient concrètement les conditions de mise en œuvre de l'aide humanitaire en Haïti au lendemain du séisme : sur le plan des financements, des moyens mis en œuvre, des ressources humaines dépêchées sur place, des infrastructures mises à disposition des populations, etc. ? En somme, d'un point de vue descriptif, quelle était la situation sur place au lendemain du tremblement de terre et quelle a été la réponse nationale et internationale adoptée en réaction à la catastrophe ? Cette réponse était-elle dès le début disproportionnée par rapport aux dommages occasionnés et aux enjeux imposés par la crise, impliquant un échec de l'aide ?

Deuxièmement, dans quelle mesure le contexte haïtien a-t-il éventuellement influencé l'issue de la crise ? Existe-t-il des vulnérabilités inhérentes au cas haïtien ayant potentiellement aggravé la situation humanitaire et influencé l'efficacité de l'aide ? Si oui, s'agit-il de vulnérabilités d'ordre politique, écologique, socio-économique, ou autre ?

Enfin, qui étaient les acteurs ayant participé concrètement à la réponse humanitaire sur place ? De quelle manière leur travail était-il réellement coordonné d'un point de vue global ? Étaient-ils potentiellement animés par des intérêts ambigus, ayant nui à la cohérence de la réponse humanitaire donnée ? Ainsi, dans quelle mesure les critiques formulées sont-elles pertinentes en regard de l'aide réellement fournie par les acteurs sur le terrain ?

Afin d'étudier chacun des aspects interrogés ci-dessus, le présent travail s'articulera autour de trois parties principales. Il s'agira dans un premier temps de décrire le bilan de la catastrophe et d'analyser concrètement la réponse humanitaire mise en œuvre pour y répondre. Dans un deuxième temps, il s'agira d'étudier un peu plus précisément le contexte haïtien antérieur à la catastrophe, en soulignant les diverses vulnérabilités locales ayant potentiellement influencé les modalités de l'aide. Ensuite, il s'agira de s'intéresser plus particulièrement aux acteurs et à leur coordination globale dans le cadre de la réponse humanitaire. Les différentes parties s'interrogeront sur l'importance relative de chaque aspect précité dans la qualité de l'aide humanitaire apportée en Haïti. Il s'agira aussi d'analyser dans quelle mesure la conjonction de ces différents aspects a pu influencer la gestion globale de l'aide et son efficacité.

L'objectif de ce mémoire est donc de dresser un résumé des éléments déterminants de l'aide humanitaire apportée en Haïti au lendemain du séisme. En partant des nombreuses critiques formulées par des professionnels de l'humanitaire, des journalistes, la société civile haïtienne, les scientifiques, etc., il est question de s'interroger sur les faits concrets se trouvant derrière celles-ci. L'intérêt de ce travail est donc de faire une synthèse des faits, basée sur une revue de la littérature, permettant de comprendre plus précisément la raison d'être de cette vaste vague de critiques concernant la gestion de l'aide humanitaire en Haïti. *In fine*, il vise à démontrer la complexité de la situation haïtienne et la diversité des points de vue, afin d'éventuellement en tirer des enseignements sur la mise en œuvre de l'action humanitaire dans un tel contexte.

II. État de la question

A. Revue de la littérature

La phase exploratoire de ce travail a principalement consisté en une revue de la littérature scientifique et de la presse relative au sujet d'étude. Tout d'abord, cette exploration a donc consisté à lire et rassembler des articles essentiellement de presse, traitant de l'aide humanitaire en Haïti au lendemain du séisme. Cette première phase exploratoire a donc permis d'avoir une idée globale des critiques émises sur le sujet par la société civile, par divers professionnels ou encore par des scientifiques, et

d'ainsi structurer la question de recherche. Les articles consultés ont été publiés en ligne sur les sites web d'agences d'informations de diverses origines (belge, française, britannique, américaine, haïtienne, canadienne) : parmi ceux-ci, des articles de journaux quotidiens tels que *Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Nouvelliste*, *The Wall Street Journal*, *La Libre Belgique*, *L'Humanité*, *The Washington Post*, de journaux hebdomadaires tels que *Le Vif/L'Express*, *L'Express*, *The Nation*, du journal mensuel *Le Monde diplomatique*, de chaînes télévisées d'informations telles que France 24, Radio-Canada, ou encore du réseau alternatif haïtien d'information *AlterPresse*. Il est important de mentionner également le visionnage du documentaire « *Assistance mortelle* »²⁴, réalisé par Raoul Peck – réalisateur, scénariste et producteur haïtien, également ministre de la Culture en Haïti de 1995 à 1997 – et dressant un bilan sévère de l'aide fournie après la catastrophe.

La revue de la littérature s'est poursuivie avec la lecture d'ouvrages scientifiques plus généraux traitant pour la plupart de l'action humanitaire et de ses éventuelles dérives sur le terrain d'un point de vue théorique. Parmi eux, il est intéressant de souligner les ouvrages suivants : « *Les multinationales du cœur : les ONG, la politique et le marché* »²⁵ de Thierry Pech et Marc-Olivier Padis ; « *Humanitarianism in question. Politics, power, ethic* »²⁶ sous la direction de Michael Barnett et Thomas G. Weiss ; « *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre* »²⁷ de Naomi Klein ; « *Entre urgence et développement. Pratiques humanitaires en questions* »²⁸ sous la direction de Claire Pirotte et Bernard Husson ; ainsi que « *Le gouvernement des catastrophes* »²⁹ écrit sous la direction de Sandrine Revet et Julien Langumier.

Afin de faire le lien entre la théorie et le cas d'étude choisi, certaines lectures relatives au cas haïtien se sont avérées très intéressantes. Notamment celle de

²⁴ PECK Raoul, *Assistance mortelle*, Issy-les-Moulineaux : Arte France, février 2013.

²⁵ PECH Thierry, PADIS Marc-Olivier, *op.cit.*, 96 p.

²⁶ BARNETT Michael, G.WEISS Thomas (sous la direction de), *Humanitarianism in question. Politics, power, ethic*, New York : Cornell University Press, 2008, 303 p.

²⁷ KLEIN Naomi, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, Paris : Actes Sud, 2008, 669 p.

²⁸ HUSSON Bernard, PIROTTE Claire (sous la direction de), *Entre urgence et développement. Pratiques humanitaires en questions*, Paris : Éditions Karthala, 1997, 237 p.

²⁹ REVET Sandrine, LANGUMIER Julien (sous la direction de), *Le gouvernement des catastrophes*, Paris : Éditions Karthala, 2013, 280 p.

« *Haïti, réinventer l'avenir* »³⁰, ouvrage écrit sous la direction de Jean-Daniel Rainhorn – médecin français, spécialiste des questions de santé publique et professeur au sein de différentes institutions – qui réunit les contributions de divers experts issus de la société civile haïtienne, de professionnels humanitaires ou encore d'intervenants appartenant à la diaspora haïtienne dans le monde. Il est intéressant de citer également les ouvrages « *Catastrophes et environnement : Haïti, séisme du 12 janvier 2010* »³¹ écrit sous la direction de Laënnec Hurbon, sociologue haïtien, et « *L'échec humanitaire. Le cas haïtien* »³² de Frédéric Thomas, docteur en science politique et chercheur au CETRI (Louvain-La-Neuve). Par ailleurs, la lecture de plusieurs articles scientifiques a également enrichi la phase exploratoire de ce travail.

B. Hypothèses

Pour mener à bien cette recherche, deux hypothèses ont pu être formulées suite à la revue de la littérature sur le sujet et à la définition de la question de recherche. La première se concentre sur le contexte dans lequel s'est mise en place l'action humanitaire au lendemain du séisme ; la deuxième s'intéresse plutôt aux acteurs ayant fourni cette aide et à leur interaction.

(i) *L'ampleur de la crise et de ses conséquences a été accentuée par une conjonction de facteurs inhérents au contexte local et préexistants à la catastrophe.*

Cette première hypothèse se base sur les contributions de l'historienne haïtienne Suzy Castor et de l'ingénieur haïtien et membre de diverses ONG locales Ernst Mathurin dans « *Haïti : Réinventer l'avenir* ». En y mettant en avant l'existence de diverses « vulnérabilités » propres au contexte haïtien, il apparaît dans leurs écrits que le pays souffrait déjà à la veille du tremblement de terre d'une série d'autres « séismes » tant sur les plans politiques, écologiques, démographiques ou encore socio-économiques. Pour appréhender correctement la situation d'Haïti en 2010, ces deux auteurs insistent sur l'importance de la connaissance du passé et de la situation

³⁰ RAINHORN Jean-Daniel (sous la direction de), *Haïti, réinventer l'avenir*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti, 2012, 351p.

³¹ HURBON Laënnec (sous la direction de), *Catastrophes et environnement : Haïti, séisme du 12 janvier 2010*, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Coll. « Cas de figure » n°32, 2014, 271 p.

³² THOMAS Frédéric, *op.cit.*, 74 p.

antérieure au séisme. Cela permet en effet de mettre en avant certaines contradictions déjà problématiques en dehors de la crise humanitaire liée spécifiquement au tremblement de terre. Sur cette base, il pourrait être envisagé que cette conjonction de vulnérabilités ait influencé l'ampleur des conséquences, participant donc à l'alimentation de l'importante vague de critiques ayant suivi la crise. À travers une synthèse reprenant les plans historique, politique, écologique, démographique et socio-économique, cette hypothèse sera donc vérifiée pour comprendre dans quelle mesure le contexte local a eu une influence sur l'aide humanitaire fournie.

(ii) *L'absence d'un réel dialogue entre les acteurs qui fournissent l'aide a favorisé la poursuite d'intérêts propres se substituant à l'intérêt commun et affaiblissant la qualité de l'aide.*

Cette deuxième hypothèse faite suite à la lecture de beaucoup de critiques concernant la coordination de l'action à proprement parler. Il apparaît qu'une multitude d'acteurs aient pris part d'une manière ou d'une autre à l'apport de l'aide humanitaire au lendemain du séisme : la société civile haïtienne, l'État haïtien, des ONG et autres associations locales et internationales, les Nations Unies, des États étrangers, etc., en contribuant à l'apport concret de l'aide, à la prise de décisions ou encore au financement des actions. Les moyens de réponse, les effectifs et l'expertise étaient donc en théorie réunis pour obtenir des résultats satisfaisants. Néanmoins, beaucoup de critiques soulèvent de gros manquements dans la coordination entre acteurs. L'hypothèse suggère donc de se questionner sur ce qui est à la base de ces manquements : étant donnée l'abondance de moyens et d'effectifs, ainsi que l'expertise apportée, il s'agit d'essayer de comprendre dans quelle mesure certaines logiques spécifiques auraient pu influencer la qualité de la coordination entre acteurs, et donc altérer les modalités de l'aide en général.

III. Cadre théorique et méthodologique

La réalisation de ce mémoire s'inscrit dans un cadre théorique relatif à l'étude des relations internationales, notamment en lien avec les cours suivis dans le cadre du Master en Sciences politiques. Sur le plan méthodologique, la manière de procéder suit la méthode développée par Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt

dans leur ouvrage sur la recherche en sciences sociales³³. Cette partie détaillera donc les cadres théorique et méthodologique retenus lors de cette recherche.

A. Cadre théorique

(i) *La perspective libérale dans l'étude des relations internationales*

Dans le cadre de la recherche en relations internationales, il existe de multiples théories regroupées elles-mêmes au sein de quelques perspectives théoriques contemporaines qui permettent aux chercheurs d'analyser les phénomènes internationaux. Comme le développe Henry R. Nau au long de son ouvrage, ces différentes perspectives sont destinées à faciliter l'interprétation d'un phénomène passé ou contemporain en se concentrant sur l'analyse de certaines variables considérées comme fondamentales par comparaison à d'autres³⁴. En mettant l'accent sur quelques critères d'interprétation des faits, les perspectives constituent donc un outil de compréhension de l'ordre international.

Pour cette recherche en particulier, il convient de souligner l'importance de la perspective libérale. Selon l'explication qu'en donne Henry R. Nau., cette perspective place au centre du raisonnement l'importance des institutions, de la coopération, de l'interdépendance entre acteurs de la scène internationale³⁵. Les États n'y sont plus considérés comme les seuls acteurs des relations internationales, et ils doivent au contraire partager leur champ d'action avec une série d'autres acteurs non-étatiques avec lesquels ils négocient et coopèrent. Les libéraux insistent donc sur le rôle croissant de ces nouveaux acteurs dans la balance internationale : notamment les ONG, les agences internationales, les entreprises, les médias, soit des entités qui peuvent, pour certaines, constituer un poids politique, financier, médiatique non négligeable face aux États. Grâce à leur importance croissante, ces entités sont parfois en mesure d'obtenir plus de soutien de l'opinion publique que les États, et donc d'imposer de nouvelles normes auxquelles ces derniers doivent se plier³⁶. Étant donnée l'interdépendance entre acteurs étatiques et non étatiques, il existe bien

³³ QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4^e édition, Paris : Dunod, 2011, 262 p.

³⁴ NAU Henry R., *Perspectives on International Relations : power, institutions, ideas*, 3^e édition, Washington DC : CQ Press, 2012, 616 p.

³⁵ Idem, p.36-44.

³⁶ LIÉGEOIS Michel, *Introduction aux relations internationales (partie II)*, Notes de cours, Louvain-La-Neuve : UCL, 2015-2016, 117 p.

entendu des enjeux de pouvoir, et la coopération n'est pas forcément symétrique ni systématique. La poursuite des intérêts est par ailleurs une composante importante de la perspective libérale : via leur interaction, les acteurs peuvent se donner les moyens d'atteindre des objectifs communs et d'harmoniser leurs intérêts³⁷. C'est ce que Henry R. Nau appelle les « biens collectifs », dont la production est facilitée par les institutions mondiales, et qui ne sont réalisables que si les acteurs coopèrent tous ensemble³⁸. Pour les libéraux, la coopération entre acteurs est donc vue comme essentielle sur la scène internationale, puisqu'elle peut permettre d'aboutir à des situations profitables pour chacun d'entre eux. Du point de vue de l'aide humanitaire plus particulièrement, il y a eu, au cours du siècle dernier, une « *redistribution des rôles entre les sphères politique, marchande et civile* »³⁹, avec l'arrivée sur la scène internationale de grandes ONG spécialisées dans de multiples missions d'utilité sociale. Ne relevant ni du secteur marchand, ni du public, ces organisations sont non-gouvernementales et revendiquent le caractère non lucratif qui les définit⁴⁰. En matière d'action humanitaire, ces ONG sont devenues au cours du temps de plus en plus influentes. Et plus que jamais aujourd'hui, elles appartiennent avec les États, les organisations internationales et les acteurs économiques privés à un large réseau de relations complexes sur la scène internationale^{41,42}.

(ii) *Les raisons de l'action et la pérennisation de l'assistance humanitaire*

Dans la continuité de la perspective libérale, il convient de se demander : qu'est-ce qui est à l'origine de l'action humanitaire, qu'est-ce que « l'humanitaire » aspire à accomplir ?⁴³ Selon Michael Barnett et Thomas G. Weiss, le moteur principal de l'action humanitaire est l'apport de secours aux victimes d'un désastre, qu'il soit naturel (séisme, tsunami, cyclone, famine,...) ou d'origine humaine (catastrophe économique, politique, sociale, géopolitique telle qu'une guerre, un génocide, l'extrême pauvreté,...)^{44,45}. Malheureusement, ces deux types de catastrophes se

³⁷ Ibidem.

³⁸ NAU Henry R., *op.cit.*, p. 37-38.

³⁹ PECH Thierry, PADIS Marc-Olivier, *op.cit.*, p.5.

⁴⁰ Idem, p.8-9.

⁴¹ Idem, p.14.

⁴² BARNETT Michael, « Humanitarianism as a Scholarly Vocation » in BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, p.236.

⁴³ BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, « Humanitarianism : A Brief History of the Present » in BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, p.3.

⁴⁴ Ibidem.

conjuguent généralement puisque les pays souffrant plus violemment de catastrophes naturelles sont souvent les pays les plus pauvres, en raison d'un manque d'infrastructures adaptées et d'institutions aptes à y répondre⁴⁶. L'aide humanitaire internationale y est donc en général requise ; mais elle est théoriquement destinée à ne répondre qu'aux symptômes immédiats engendrés par ces crises, eux-mêmes exacerbés par des problèmes de développement plus graves nécessitant une résolution à plus long terme. Dans certaines ONG, s'ajoute donc aux missions d'urgence la volonté d'agir en amont sur les conditions structurelles à l'origine de la détresse des populations : ce dessein comprend parfois l'aide à la reconstruction, l'aide au développement, la promotion de la démocratie et du respect des droits de l'homme, les opérations de construction de la paix, etc⁴⁷. Cependant, ces projets ne sont pas l'œuvre exclusive des ONG et, comme expliqué plus haut, d'autres acteurs tels que des États, des agences d'aide internationales ou encore des entreprises privées prennent part à ces grands projets.

En raison de cette diversité d'acteurs, il est intéressant de se demander quelles sont les intentions en jeu, celles-ci devant être avant tout de sauver des vies et de réduire la souffrance des victimes. Outre les justificatifs anthropologiques de l'aide, d'autres arguments (politiques, économiques...) sont néanmoins susceptibles de motiver l'intervention humanitaire. Du point de vue des ONG, la question des intérêts est notamment liée au type de relations qu'elles entretiennent avec le politique. Pour certaines, l'action se doit de rester totalement apolitique, et implique donc l'application rigoureuse des principes fondamentaux établis par le CICR ; pour d'autres, la séparation entre humanitaire et politique n'est pas catégorique puisque politiser l'action permet de s'attaquer non seulement aux symptômes des crises, mais surtout à leurs causes⁴⁸. Pour ces dernières, la poursuite d'objectifs allant au-delà de l'aide d'urgence est l'essence même de leur action. La réalité ne se limitant pas à cette dichotomie, une série d'organisations humanitaires se positionnent en pratique entre ces deux conceptions et s'engagent dans des actions d'aide à la reconstruction

⁴⁵ GOURBIN Catherine, AMOUGOU Thierry, *Action humanitaire et développement*, Notes de cours, Louvain-La-Neuve : UCL, 2015-2016, p.10 (partie développement).

⁴⁶ Ibidem.

⁴⁷ BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, in BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, p.3.

⁴⁸ Idem, p.4-6.

après les crises. D'après Michael Barnett et Thomas G. Weiss, ces situations sont parfois à l'origine de certaines confusions :

*« Ces projets plus ambitieux développent la capacité des travailleurs humanitaires à aider davantage de personnes dans le besoin et sont conçus pour créer la possibilité d'un avenir plus prometteur - mais, pour le meilleur et pour le pire, ils coïncident et font parfois partie des grandes stratégies de nombreux États. »*⁴⁹

Selon ces auteurs, l'aide extérieure est donc parfois mise en œuvre de manière à pouvoir servir les politiques étrangères de grandes puissances qui n'interviennent pas seulement pour porter secours aux victimes mais également en fonction de leurs intérêts diplomatiques. Étant alors motivée par des intérêts au-delà des valeurs, l'aide se trouve au centre de projets d'États qui la financent et peut être assimilée à une « assistance humanitaire »⁵⁰, impliquant une série d'acteurs divers qui assument les fonctions de la gouvernance locale. L'un des enjeux de cette assistance humanitaire est la question de la dépendance locale engendrée par l'apport important de ressources (financières, humaines, matérielles,...)⁵¹. Cela constitue, pour Michael Barnett, l'une des tensions centrales à l'humanitaire dans son objectif de soulager la souffrance ; soit le constat d'un « *humanitaire qui aspire à l'émancipation mais qui est néanmoins toujours lié et impliqué dans des structures de contrôle et de domination* »⁵². En d'autres termes, il y a un risque pour Michael Barnett que ces initiatives destinées à émanciper les populations locales deviennent involontairement la base de rapports de subordination entre les populations et les structures de gouvernance, potentiellement exacerbés par l'internationalisation et l'institutionnalisation de l'aide⁵³ ; d'où l'importance d'examiner la coordination entre dispensateurs de l'aide et leurs relations avec les bénéficiaires, notamment dans le cadre de la crise haïtienne. Selon Jean-Baptiste Richardier, ces situations de déséquilibre sont problématiques car elles sont à l'origine du discrédit des

⁴⁹ Idem, p.3. Traduit de l'anglais.

⁵⁰ CALHOUN Craig, « The Imperative to Reduce Suffering : Charity, Progress and Emergencies in the field of Humanitarian Action » in BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, p.89.

⁵¹ GROSS STEIN Janice, « Humanitarian organizations : Accountable – Why, to Whom, for What and How? » in BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, p.135.

⁵² BARNETT Michael, *op.cit.*, in BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, p.242. Traduit de l'anglais.

⁵³ Ibidem.

institutions locales, de la rupture du dialogue social entre l'État et la population locale, et de la pérennisation de certaines crises à moyen terme⁵⁴. D'après Bruno Rebelle, ces contextes particuliers qui voient s'entremêler aide au développement et assistance humanitaire mettent en évidence le concept de réhabilitation, soit une phase à part entière de la chronologie de crise entre l'urgence et le retour à une situation « normale »⁵⁵. Au-delà de la nécessité de reconstruire, la réhabilitation est le moment de penser au « post-catastrophe » pour reconstituer le lien social existant avant l'urgence⁵⁶. Cette étape est cruciale pour les institutions locales afin de regagner en crédibilité et en confiance vis-à-vis de la population. Cependant, dans leur souci d'efficacité et de rapidité, les acteurs humanitaires ne s'inquiètent pas toujours de la coordination avec le gouvernement local, et agissent généralement dans une logique de court terme, préoccupés par le résultat immédiat. Du point de vue de certains acteurs, l'importance n'est donc pas d'encourager la gestion de la crise par les instances gouvernementales locales, mais plutôt d'atteindre une efficacité opérationnelle qui n'est possible qu'en se substituant à leur autorité⁵⁷. Et c'est au nom de l'efficacité de leur réponse à l'urgence que ces acteurs défendent leur légitimité, sans pour autant rechercher le consentement des pouvoirs publics locaux. Cette logique est qualifiée par certains auteurs d'« ingérence humanitaire »⁵⁸, et tant que celle-ci prévaudra, « *la complexité des situations locales sera négligée au risque de voir se perpétuer indéfiniment les raisons des tensions génératrices des crises que l'on veut réparer* »⁵⁹.

Dans le cas d'Haïti, dont le cours de l'histoire a donné lieu à une longue tradition d'intervention extérieure en matière politique, économique, sociale, plusieurs auteurs évoquent le cas d'un État « failli »^{60,61} ; soit celui d'une absence totale d'autorité étatique, de la faillite des institutions nationales, substituées par la présence sur place d'une série d'acteurs extérieurs dotés de ressources considérables

⁵⁴ HUSSON Bernard, PIROTTE Claire (sous la direction de), « Pour une nouvelle analyse des crises » in HUSSON Bernard, PIROTTE Claire, *op.cit.*, p.44-45.

⁵⁵ REBELLE Bruno (sous la direction de), « Conjuguer les talents » in HUSSON Bernard, PIROTTE Claire, *op.cit.*, p.54.

⁵⁶ Idem, p.57-61.

⁵⁷ Idem, p.70-73.

⁵⁸ HUSSON Bernard (sous la direction de), « Introduction » in HUSSON Bernard, PIROTTE Claire, *op.cit.*, p.14-15.

⁵⁹ REBELLE Bruno, *op.cit.*, in HUSSON Bernard, PIROTTE Claire, *op.cit.*, p.79.

⁶⁰ ROBERT Arnaud, « Maudite presse » in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.114.

⁶¹ THÉODAT Jean-Marie, « Port-au-Prince en sept lieux », in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.148.

et pas toujours coordonnés. Étant donnée la complexité du contexte haïtien, les différents éléments évoqués ci-dessus ont paru particulièrement intéressants pour questionner la gestion de l'aide humanitaire au lendemain du séisme. Ces concepts seront donc naturellement mobilisés tout au long de ce travail.

B. Cadre méthodologique

Sur le plan méthodologique, la rédaction de ce mémoire de synthèse s'est basée sur la méthode développée dans le « Manuel de recherche en sciences sociales » de Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt⁶². Premièrement, une question de recherche aussi claire, faisable et pertinente que possible a été formulée pour essayer de comprendre l'origine des critiques émises au sujet de l'aide humanitaire apportée en Haïti en janvier 2010. Cette question ayant été abondamment traitée dans la littérature scientifique et par divers professionnels humanitaires, ce travail n'a pas pour ambition d'imputer les manquements observés à certains acteurs en particulier ou de mettre en cause le fonctionnement de l'aide humanitaire en tant que tel. Ce mémoire a plutôt pour objectif de dresser une synthèse des informations récoltées sur le sujet afin de comprendre concrètement les tenants et aboutissants des dites critiques ; ainsi que d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui s'est avéré problématique au cœur de la gestion de l'aide d'urgence dans le cas haïtien. Ayant pour point de départ la lecture de multiples articles de presse sur le sujet, la phase exploratoire s'est ensuite concentrée sur divers ouvrages scientifiques et a ouvert la voie à l'élaboration d'une problématique et de deux hypothèses. Selon l'explication qui en est donnée dans l'ouvrage de Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, les deux hypothèses formulées sont de type hypothético-inductives : c'est-à-dire que leur construction part avant tout des constats qui ont été faits lors de la phase exploratoire⁶³. À travers la lecture des différentes sources mobilisées, certains éléments se sont avérés plus déterminants que d'autres pour expliquer le phénomène et ont permis de construire les hypothèses auxquelles seront ensuite soumis les faits. Ensuite, après récolte des données et croisement des informations, l'étape de la rédaction de ce travail a pu être entamée. Elle vise à répondre aux sous-questions formulées à partir de la question de recherche, qui structurent le travail en

⁶² QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc, *op.cit.*, 262 p.

⁶³ Idem, p. 133.

questionnant trois aspects de la crise haïtienne : premièrement le bilan, le niveau d'aide et l'état concret de la situation au lendemain du séisme ; deuxièmement le contexte local préexistant ; troisièmement les acteurs en présence et leur interaction. D'un point de vue global, ce travail essaye au maximum de croiser les sources théoriques traitant de ces différents sujets et les sources traitant des faits concrets relatifs au séisme. De même, parmi ces dernières, les documents consultés ne sont pas seulement l'œuvre de l'un ou l'autre type de personnes impliquées, mais cette recherche s'est efforcée de récolter des sources de diverses origines (milieux haïtiens et étrangers, scientifiques, professionnels, société civile, etc.).

PARTIE I : LE 12 JANVIER 2010, L'AMORCE D'UN MOUVEMENT D'AIDE SANS PRÉCÉDENT

I. Introduction

La République d'Haïti est un pays situé sur la partie Ouest de l'île Hispaniola, dans l'archipel des Grandes Antilles (comprenant les îles de Cuba, d'Hispaniola, de Jamaïque et de Porto Rico), qu'elle partage avec la République dominicaine qui s'étend sur la partie Est de l'île. Étant extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles de par sa situation géographique, elle connaît de graves problèmes sanitaires et traverse une crise économique et politique presque permanente. Haïti est également le pays le plus pauvre de l'hémisphère Nord, et parmi les plus pauvres du monde, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,493 (estimation de 2016), le plaçant à la 163^{ème} place mondiale en la matière⁶⁴.

Le 12 janvier 2010, à 16h53 heure locale, Haïti est frappé par un séisme d'une magnitude supérieure à sept sur l'échelle de Richter, en plein cœur de sa capitale Port-au-Prince, la ville la plus peuplée du pays avec plus de deux millions d'habitants. En moins d'une minute, l'ampleur des dégâts et le nombre de victimes atteignent déjà des sommets. Ce tremblement de terre, dont l'épicentre est situé à peine à 25 kilomètres à l'ouest de Port-au-Prince, constitue le séisme le plus dévastateur qu'ait connu l'île depuis plusieurs siècles⁶⁵. L'immensité des dommages est telle que le séisme vient aggraver la situation de la population locale vivant déjà pour la majorité dans une pauvreté extrême, avec un accès très limité à l'éducation, aux soins de santé et aux infrastructures sanitaires⁶⁶. En raison de l'ampleur des dommages, le pays bénéficie d'une impressionnante vague de soutien financier, logistique, matériel, humain pour répondre à l'urgence. Des milliers d'ONG sont

⁶⁴ À titre de comparaison, la Belgique se situe à la 22^{ème} place avec un IDH de 0,896. L'IDH est un indice composé de trois dimensions fondamentales du développement humain : l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne et attendue de scolarisation, et le revenu national brut par habitant. *Rapport sur le développement humain 2016*, New York : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2016.

⁶⁵ *The World Factbook 2018*, Washington DC: Central Intelligence Agency (CIA), 2018, <https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/ha.html> , consulté le 3 juillet 2018.

⁶⁶ *Haïti : One Year Later*, New York: United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), 18 janvier 2011, <http://www.unocha.org/story/haiti-one-year-later>, consulté le 3 juillet 2018.

mobilisées sur place pour venir en aide aux victimes du séisme, et de nombreuses promesses de dons sont faites afin de financer les secours et la reconstruction.

Afin de poursuivre la rédaction de ce travail et de dresser une synthèse des éléments ayant déterminé la qualité de l'aide, il convient avant tout de résumer la situation sur place au lendemain du séisme, en termes de dommages mais également sur le plan de l'aide humanitaire apportée. Cette première partie entend donc rassembler les données et dresser un état des lieux de l'aide humanitaire fournie après la catastrophe. L'objectif est de montrer dans quelle mesure les moyens étaient en principe suffisants afin de répondre en toute efficacité à l'urgence de la crise.

II. Chapitre I : Un bilan humain et matériel important

Après la catastrophe, l'île est en plein chaos. L'effondrement soudain des édifices de la ville provoque la mort de centaines de milliers d'habitants, et en blesse plusieurs milliers d'autres. La crise humanitaire engendrée par le séisme est sans précédent et le bilan humain est dramatique : le gouvernement estime à 222.750 le nombre de morts à déplorer, soit 2% de la population⁶⁷, et à environ 300.000 les personnes blessées nécessitant des soins immédiats. À Port-au-Prince, dont les infrastructures sont déjà très peu adaptées à la densité de la population qui y réside, les secousses surprennent tout le monde. Sur les 10 millions d'habitants haïtiens, l'on estime à 3 millions le nombre de personnes affectées par le séisme⁶⁸. En termes de dégâts matériels, ce dernier provoque la destruction de 105.000 habitations, et plus de 200.000 autres sont endommagées dans la capitale⁶⁹, laissant plus de 1,5 millions de personnes sans abri⁷⁰ et provoquant le déplacement de 2,3 millions d'Haïtiens⁷¹. Comme le souligne Jean-Marie Théodat dans « *Catastrophes et environnement : Haïti, séisme du 12 janvier 2010* », le séisme affecte sans distinction tous les quartiers de la ville, toutes classes sociales confondues⁷². Certains bidonvilles sont ainsi globalement épargnés alors que les bâtisses d'autres quartiers

⁶⁷ *Response to the humanitarian crisis in Haiti: following the 12 January 2010 earthquake. Achievements, Challenges and Lessons To Be Learned*, Genève : Inter-Agency Standing Committee (IASC), 2010, p.4.

⁶⁸ Ibidem.

⁶⁹ Ibidem.

⁷⁰ UNOCHA, *Haïti : One Year Later*, op.cit., consulté le 3 juillet 2018.

⁷¹ IASC, 2010, op.cit., p.4.

⁷² THÉODAT Jean-Marie, op.cit., in HURBON Laënnec, op.cit., p.114.

cossus de Port-au-Prince se sont totalement écroulées. Cependant, l'étendue des dommages prend rapidement de l'ampleur là où la vulnérabilité de la population était préalablement dans un état plus avancé. L'ensemble du staff de la MINUSTAH, la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti, présente depuis 2004 dans le pays – soit 102 membres du personnel des Nations Unies –, décède suite à l'effondrement de son quartier général⁷³. Du point de vue de l'État haïtien, les pertes humaines sont à hauteur de milliers de fonctionnaires, soit près de 30% d'entre eux⁷⁴, et les destructions de ses « centres vitaux » sont nombreuses, impactant sérieusement sa capacité de réponse à la crise⁷⁵ : on déplore ainsi l'effondrement du palais national, de tous les ministères, de la majorité des écoles et des universités de la capitale et des provinces avoisinantes, d'une trentaine d'hôpitaux, des postes de police, d'une partie de la prison de Port-au-Prince, mais également des lieux de culte de la ville^{76,77}. Les destructions causent d'importantes pannes d'électricité, impliquant de gros problèmes en matière de télécommunication. Les ports de la ville ne sont plus opérationnels dans les premiers jours de la crise, et l'aéroport international, fortement endommagé dans l'immédiat, se retrouve sous contrôle de l'armée américaine qui en régule le trafic aérien⁷⁸. De nombreuses routes sont impraticables en raison des écroulements, ce qui provoque rapidement la congestion des points d'accès et le retard de l'arrivée des secours. Dans les premières heures de l'urgence, en attendant l'aide étrangère, l'entraide s'organise donc sur place, afin de sauver un maximum de vies⁷⁹.

III. Chapitre II : Une mobilisation mondiale considérable

A. Une aide humanitaire et logistique conséquente

L'ampleur de la catastrophe est telle que les besoins sont colossaux. Dépassé par l'immensité des dommages, l'État haïtien n'est manifestement pas en mesure de

⁷³ *Faits et chiffres*, Port-au-Prince : Mission des Nations unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), <https://minustah.unmissions.org/faits-et-chiffres>, consulté le 3 juillet 2018.

⁷⁴ *Report of the United Nations in Haïti 2010: Situation, challenges and outlook*, New York : Organisation des Nations Unies (ONU), 2010, p.5.

⁷⁵ HURBON Laënnec, « Introduction », in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.14.

⁷⁶ *Idem*, p.14-15.

⁷⁷ ONU, 2010, *op.cit.*, p.16.

⁷⁸ GRÜNEWALD François, « Les enseignements de la catastrophe », *Humanitaire* (en ligne), 2010, n°27, p. 2, consulté le 13 juillet 2018 sur <https://journals.openedition.org/humanitaire/892>.

⁷⁹ *Ibidem*.

réagir et d'organiser efficacement l'action pour contrecarrer la crise. Dès les premières heures, l'aide est donc essentiellement assurée par la population elle-même⁸⁰. Les destructions ont en effet aggravé la situation déjà précaire de l'État, amenuisant la capacité d'action des institutions publiques, du système judiciaire, de la police. D'autres instances présentes sur place, qui auraient normalement dû jouer un rôle primordial dans la réponse à la crise, telles que la MINUSTAH, ou les ONG présentes en Haïti avant la catastrophe, ont elles-mêmes souffert d'importantes pertes en termes de personnel, de capacités, de ressources, les empêchant dans l'immédiat de réagir efficacement⁸¹. En raison de cette incapacité, la fourniture de services comme la santé, l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la sécurité alimentaire, l'éducation, n'est plus assurée à la population dans l'immédiat. Dans un premier temps, la réponse nationale à la crise est donc principalement assumée au sein des communautés locales et par des organisations de la société civile haïtienne, malgré d'importantes contraintes telles que l'absence d'électricité, l'immensité des débris, le manque de compétences de sauvetage, ou encore le choc post-traumatique engendré par le séisme⁸².

Dans les jours suivant le tremblement de terre, l'aide étrangère s'organise pour donner une réponse internationale à la crise. Des milliers de sauveteurs étrangers sont alors mobilisés sur place afin de procéder à la recherche des survivants sous les débris. En réponse à l'urgence, la République dominicaine est l'un des premiers pays à envoyer une aide régionale sur place. Dans la volonté de secourir les victimes et de limiter les dommages collatéraux, le pays assiste ensuite à une importante vague de soutien international : des milliers d'organisations humanitaires, les agences des Nations Unies, des pays partenaires, des donateurs étrangers s'engagent à soutenir les efforts du gouvernement et du peuple haïtien⁸³. En moins de 24 heures, l'armée américaine débarque et plus de 22.000 soldats sont dépêchés sur place en quelques semaines pour participer à la phase de stabilisation de la crise⁸⁴. Les acteurs humanitaires internationaux investissent pour leur part pleinement les lieux, et remplissent en quelques sortes les fonctions d'un État qui peine à assumer ses

⁸⁰ DORISMOND Edelyn, « Terres, Liberté. Pour une nouvelle politique de la catastrophe », in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.88.

⁸¹ IASC, 2010, *op.cit.*, p.1.

⁸² Idem, p.7.

⁸³ ONU, 2010, *op.cit.*, p.16.

⁸⁴ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, p.3.

responsabilités. Cinq jours après le drame, le système de coordination humanitaire en « clusters »⁸⁵ est activé afin d'encadrer l'aide humanitaire d'urgence.

En dépit du nombre exorbitant de morts, ce qui est premièrement au cœur des préoccupations sur place est l'apport de l'aide humanitaire et la relocalisation des 2,3 millions de déplacés⁸⁶. Ces derniers, s'étant installés dans pas moins de 1.300 camps spontanés en périphérie de la ville, dans des parcs ou sur des places publiques, sont relocalisés sur des sites encadrés par des professionnels humanitaires, sous la coordination d'ONU-Habitat et de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM)^{87,88}. Des centaines de milliers de tentes et de bâches sont distribuées, ainsi que plus de 2 millions de kits non alimentaires de base, et ces camps sont fournis en eau, nourriture, soins médicaux, avec un accès à des latrines^{89,90}. La construction d'abris provisoires et permanents est ensuite entreprise pour remplacer les abris d'urgence, afin de pouvoir reloger 160.000 familles un an après la catastrophe⁹¹. Cependant, les conditions de vie dans ces camps sont particulièrement dures et des problèmes de sécurité et de criminalité y voient rapidement le jour. Étant données les nécessités de protection des plus vulnérables, la police locale et la MINUSTAH collaborent pour assurer la sécurité des populations déplacées, ainsi que celle des gestionnaires de camp et du personnel humanitaire⁹².

En matière de santé, les besoins sont colossaux étant données la destruction des centres de soins locaux et l'apparition d'une épidémie de choléra dès la fin de l'année. L'ONG Médecins Sans Frontières et le CICR, suivies par les équipes médicales des sociétés nationales de la Croix-Rouge, commencent les premières interventions médicales dès les premiers instants de la crise, malgré les énormes

⁸⁵ Système onusien regroupant en plusieurs secteurs les organisations humanitaires compétentes dans la fourniture d'une aide en particulier (eau, nourriture, santé, etc.) et leur donnant des responsabilités de coordination sur place. *HumanitarianResponse.info*, New York : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), <https://www.humanitarianresponse.info/clusters>, consulté le 6 juillet 2018.

⁸⁶ CORBET Alice, « Invisibles omniprésents. Les morts du séisme », in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p. 31.

⁸⁷ ONU, 2010, *op.cit.*, p.16.

⁸⁸ *Haiti Earthquake Response (as of 8 Jan 2011)*, New York: United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), 8 janvier 2011, p.2

⁸⁹ Ibidem.

⁹⁰ ONU, 2010, *op.cit.*, p.8.

⁹¹ UNOCHA, *Haïti : One Year Later*, *op.cit.*, consulté le 3 juillet 2018.

⁹² IASC, 2010, *op.cit.*, p.1.

contraintes dues au manque d'infrastructures⁹³. Les blessés souffrent d'importantes complications dans l'urgence, car les secours, les équipes et le matériel tardent à arriver et les médecins font face à un afflux massif de personnes nécessitant des soins. Fin janvier 2010, le rapport de l'ONU indique la présence de 396 organisations partenaires, compétentes pour assister la population haïtienne sous la coordination de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)⁹⁴. Des hôpitaux ruraux permettent de délivrer des soins à des milliers de personnes vivant dans les zones rurales du pays, et 90% des déplacés ont pour leur part accès à des cliniques dans Port-au-Prince⁹⁵. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), un vaste programme de vaccination est également mis en place pour prévenir la propagation de maladies chez 1.940.000 enfants⁹⁶. Par ailleurs, des campagnes de prévention du VIH sont entreprises, notamment dans les camps de déplacés où les risques de transmission peuvent s'accroître⁹⁷.

En ce qui concerne l'aide alimentaire, les nécessités se concentrent en particulier sur les millions de personnes déplacées après la catastrophe. Les premières distributions de nourriture ont donc lieu quelques heures seulement après le séisme, sous la coordination du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge haïtienne, procède également à la distribution de plusieurs tonnes de riz, haricots, huile et sel aux sinistrés⁹⁸. Malgré les importantes destructions qui imposent des contraintes supplémentaires aux humanitaires, les distributions de nourriture permettent dans l'urgence d'alimenter 4,3 millions d'Haïtiens durant les premières semaines, autant en zone urbaine qu'en zone rurale^{99,100}. D'importantes campagnes de nutrition permettent aussi de toucher plus de 560.000 enfants de moins de cinq ans et femmes enceintes ou allaitant, leur permettant de bénéficier d'une aide alimentaire supplémentaire¹⁰¹.

⁹³ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, p.3.

⁹⁴ ONU, 2010, *op.cit.*, p.17.

⁹⁵ UNOCHA, *Haiti Earthquake Response (as of 8 Jan 2011)*, *op.cit.*, p.2.

⁹⁶ ONU, 2010, *op.cit.*, p.19.

⁹⁷ Ibidem.

⁹⁸ *Haiti : des centaines de milliers de personnes restent très dépendantes de l'aide*, Genève : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/update/haiti-earthquake-update-120410.htm>, consulté le 6 juillet 2018.

⁹⁹ ONU, 2010, *op.cit.*, p.19.

¹⁰⁰ UNOCHA, *Haiti Earthquake Response (as of 8 Jan 2011)*, *op.cit.*, p.2.

¹⁰¹ ONU, 2010, *op.cit.*, p.19.

Dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, les besoins dans l'urgence sont considérables. Grâce à la coordination entre les organisations humanitaires, en partenariat avec la Direction Nationale d'Eau potable et d'Assainissement (DINEPA) haïtienne, de l'eau et des kits d'hygiène en grandes quantités sont fournis à la population¹⁰². Des millions de litres d'eau potable sont notamment distribués par le CICR afin d'approvisionner les habitants de plusieurs camps de déplacés à Port-au-Prince¹⁰³. Selon le rapport de l'ONU, l'aide en eau et hygiène atteint ainsi plus de 1,7 millions de personnes au lendemain du séisme, et des milliers de latrines sont installées en dépit des conditions difficiles¹⁰⁴.

Malgré le contexte et les nombreux défis imposés par l'urgence, le travail réalisé par les ONG sous la coordination des agences de l'ONU est considérable. D'importants moyens déployés permettent par ailleurs d'évacuer les tonnes de débris causés par l'effondrement des bâtiments et d'atteindre en peu de temps la capitale, les villes périphériques et d'autres zones isolées afin de distribuer des articles de sauvetage¹⁰⁵. Le Service Aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) permet d'acheminer le personnel humanitaire dans les zones affectées, soit plus de 14.700 travailleurs humanitaires internationaux¹⁰⁶. Dans les jours qui suivent le séisme, plusieurs avions sont affrétés par d'autres organismes humanitaires pour transporter des tonnes de matériel de secours ; notamment par le CICR qui envoie de quoi fournir l'aide en soins de santé, en eau, en matériel de sauvetage, en abris aux populations dans le besoin¹⁰⁷.

B. Les promesses d'une aide financière à hauteur des besoins

En réaction au désastre, et grâce avant tout aux médias ayant relayé massivement l'information, la générosité pour venir en aide aux victimes du séisme dépasse les frontières. Alors que d'heure en heure le bilan ne cesse de s'alourdir, le tremblement de terre fait la une de la presse internationale, qui présente la situation

¹⁰² Idem, p.20.

¹⁰³ CICR, *Haiti : des centaines de milliers de personnes restent très dépendantes de l'aide*, op.cit., consulté le 6 juillet 2018.

¹⁰⁴ UNOCHA, *Haiti Earthquake Response (as of 8 Jan 2011)*, op.cit., p.3.

¹⁰⁵ Ibidem.

¹⁰⁶ UNOCHA, *Haiti : One Year Later*, op.cit., consulté le 6 juillet 2018.

¹⁰⁷ *Séisme en Haïti : le CICR étend son aide*, Genève : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/update/haiti-earthquake-update-200110.htm>, consulté le 6 juillet 2018.

d'un « monde où tout s'écroule »¹⁰⁸. Bien que critiquée pour avoir relayé des stéréotypes sur une Haïti « maudite »¹⁰⁹, ou encore pour dresser en héros le personnel humanitaire international, l'importante médiatisation de la crise permet avant tout au monde entier de se mobiliser pour Haïti. Les données collectées par le Financial Tracking Service (FTS), organe géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), permettent d'avoir une information sur le financement de l'aide humanitaire apportée en Haïti, à l'échelle internationale. Ainsi, alors que le coût total de la crise est estimé à 7,8 milliards de dollars¹¹⁰, le FTS rapporte une promesse de financement international total de l'aide humanitaire à hauteur de 3,59 milliards de dollars pour la seule année 2010 ; cette somme est promise à 30,7% (soit 1,1 milliards de dollars) via des plans de financement, et à 69,3% (soit 2,49 milliards de dollars) via d'autres sources de dons¹¹¹.

Premièrement, en ce qui concerne la partie de l'aide promise au travers de plans de financement, un Appel Flash lancé par l'ONU, initialement déterminé à hauteur de 562 millions de dollars dans les trois jours suivant le séisme, est fixé finalement à 1,5 milliards de dollars en mai 2010 pour financer l'aide humanitaire. Cette somme, établie entre toutes les parties prenantes, prend en compte le coût total de la stratégie humanitaire globale, tenant compte des priorités du gouvernement haïtien¹¹². En fin d'année 2010, le FTS indique cependant que l'appel n'est financé qu'à 73,8%, soit 1,11 milliards de dollars¹¹³ (cf. Annexe 1). Les différents bailleurs des fonds sont autant publics (gouvernements, institutions internationales, agences d'aide internationales et leurs branches nationales) que privés (particuliers, entreprises, ONG)¹¹⁴ (cf. Annexe 2). Ainsi, parmi les plus importants, le FTS mentionne : les États-Unis (236 millions de dollars), les dons privés faits par des particuliers ou des entreprises (118,5 millions), le Canada (83,9 millions), la Commission européenne

¹⁰⁸ ROBERT Philomé, « Témoignage. Comment montrer au reste du monde le séisme et ses conséquences ? », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.83.

¹⁰⁹ RAINHORN Jean-Daniel, « Les médias en question », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.80.

¹¹⁰ IASC, 2010, *op.cit.*, p.5.

¹¹¹ *Haïti 2010 : Summary*, Financial Tracking Service (FTS), <https://fts.unocha.org/countries/96/summary/2010>, consulté le 10 juillet 2018.

¹¹² IASC, 2010, *op.cit.*, p. 20.

¹¹³ *Haiti Humanitarian Appeal (Revised) (January – December 2010) (Flash Appeal) : Summary*, Financial Tracking Service (FTS), <https://fts.unocha.org/appeals/337/summary>, consulté le 10 juillet 2018.

¹¹⁴ *Haiti Humanitarian Appeal (Revised) (January – December 2010) (Flash Appeal) : Data*, Financial Tracking Service (FTS), https://fts.unocha.org/appeals/337/donors?order=total_funding&sort=desc, consulté le 10 juillet 2018.

(67,3 millions), le fonds américain pour UNICEF (50,4 millions), l'Arabie Saoudite (50 millions), le Japon (42,7 millions), l'Espagne (40,7 millions), la Croix Rouge américaine (39,6 millions) et le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) (38,5 millions)¹¹⁵. Dans les premières heures de l'urgence, une partie des financements obtenus via le CERF permettent déjà aux agences d'entamer leurs vastes programmes d'aide humanitaire : 10 millions de dollars sont disponibles quelques heures seulement après le séisme et financent donc les premières opérations d'aide logistique, alimentaire, sanitaire, et médicale¹¹⁶.

L'un des plans bénéficiant de ces financements, le « Haïti Emergency Relief Response Fund » (ERRF Haïti ou Haïti Humanitarian Fund (HHF)), est un fonds géré par le Coordinateur Humanitaire en Haïti et soutenu par l'UNOCHA. Grâce à l'importante vague de soutien international, il permet aux acteurs humanitaires de disposer en 2010 de plus de 80 millions de dollars (dont 81% sont déjà délivrés au moment de la publication du rapport), afin de combler le financement des actions les plus urgentes et de maintenir certaines activités fondamentales^{117,118}. Soutenu par 41 donateurs¹¹⁹, dont une majorité d'États, l'ERRF représente selon l'Inter-Agency Standing Committee (IASC) « *un exemple frappant de l'engagement sans précédent de nombreux donateurs non traditionnels dans le soutien des opérations de réponse humanitaire, [indiquant] un intérêt croissant des États membres à s'engager dans des mécanismes de fonds communs au niveau des pays* »¹²⁰. L'allocation de cet argent par *cluster*, type d'organisation ou zone géographique est présentée de manière détaillée dans le rapport annuel de l'ERRF qui indique les chiffres-clés des différents projets, et répertorie les organisations financées : à noter que 62,5% de l'argent a été alloué à des projets d'agences des Nations Unies et de l'OIM, 35,7% à des projets d'ONG internationales, et seulement 1,8% à des ONG haïtiennes¹²¹.

¹¹⁵ FTS, *Haiti Humanitarian Appeal (Revised) (January – December 2010) (Flash Appeal)* : Summary, *op.cit.*, consulté le 10 juillet 2018.

¹¹⁶ IASC, 2010, *op.cit.*, p.20.

¹¹⁷ Ibidem.

¹¹⁸ *Emergency Relief and Response Fund Haiti : Annual Report 2010*, New York : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), 2010, p.4

¹¹⁹ Les cinq plus grands donateurs étant l'Arabie Saoudite (50 millions de dollars), le Brésil (7 millions), la France (6,7 millions), le Danemark (5,3 millions) et la Guinée équatoriale (1,9 millions). UNOCHA, *Emergency Relief and Response Fund Haiti : Annual Report 2010*, *op.cit.*, p.4.

¹²⁰ IASC, 2010, *op.cit.*, p.20. Traduit de l'anglais.

¹²¹ UNOCHA, *Emergency Relief and Response Fund Haiti : Annual Report 2010*, *op.cit.*, p.8.

Deuxièmement, en dehors des plans de financement, environ 2,49 milliards de dollars supplémentaires sont récoltés en 2010 dans le cadre de l'aide humanitaire¹²². Financé par des grands groupes privés (pharmaceutiques, industriels, juridiques, financiers, etc.), des banques, des fondations philanthropiques, des États ou encore des célébrités, cet argent est principalement destiné à des grandes ONG telles que, entre autres, Médecins Sans Frontières, Médecins du Monde, CARE, Caritas, Handicap International, Save the Children, ou encore à différentes sociétés nationales de la Croix-Rouge dépêchées sur place. Mais cet argent finance également les programmes d'organisations confessionnelles, d'universités, de plus petites organisations spécialisées dans l'aide au développement ou la protection des personnes, d'entreprises étrangères ou d'associations de société civile. Ces plans d'aide sont donc ceux d'un ensemble d'acteurs très divers dont la compétence et la pertinence ne sont pas systématiquement avérées pour répondre à une crise de cette ampleur¹²³. Contrairement à l'argent alloué via les plans d'intervention, l'allocation et l'utilisation de ces 2,49 milliards de dollars additionnels n'est pas rapportée de manière aussi claire. Or, selon le rapport de l'IASC, déterminer et justifier à quelles fins était destiné ce financement supplémentaire – aide d'urgence, reconstruction, développement ? – est fondamental, et cette question est d'ailleurs au centre de certaines critiques actuelles pointant du doigt le manque de transparence de certains acteurs de l'aide.

C. La création d'une Commission pour la gestion des dons

Le 31 mars 2010, soit plus de deux mois après le séisme, une conférence internationale « Vers un nouveau futur pour Haïti » est organisée à New York entre 60 pays. Lors de celle-ci, ces derniers semblent s'entendre sur l'objectif de financer l'aide à hauteur de plusieurs milliards de dollars afin de « reconstruire en mieux »¹²⁴. Dans le but de gérer ces sommes d'argent considérables promises par 55 bailleurs bilatéraux et d'organiser la reconstruction, la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) est créée par décret présidentiel le 21 avril 2010. Coprésidée par le premier ministre haïtien de l'époque, Jean-Max Bellerive, et l'ancien président américain Bill Clinton, la commission est composée d'un ensemble de

¹²² FTS, *Haïti 2010 : Summary*, *op.cit.*, consulté le 10 juillet 2018.

¹²³ *Haïti 2010 : Data*, Financial Tracking Service (FTS), <https://fts.unocha.org/countries/96/flows/2010>, consulté le 12 juillet 2018.

¹²⁴ THOMAS Frédéric, *op.cit.*, p. 57.

membres nationaux et internationaux concernés par la gestion de la crise : notamment des représentants du gouvernement haïtien, des principaux bailleurs de fonds (ayant promis au moins 100 millions de dollars pour la reconstruction), et des ONG haïtiennes et étrangères. Sa mission est donc d'organiser la planification, la coordination et la mise en œuvre des projets d'aide humanitaire, de reconstruction et d'aide au développement. L'objectif est d'aider le gouvernement dans le choix et l'application d'une stratégie de reconstruction, ainsi que d'assurer une plus grande cohérence dans l'allocation et le financement des projets¹²⁵. Retardée par de longues discussions au sujet de son fonctionnement et des objectifs de son mandat, la commission approuve néanmoins plus de 70 projets de développement d'une valeur totale de plus de 3 milliards de dollars durant l'année 2010¹²⁶. Dans une perspective à plus long terme, ses priorités en matière de reconstruction sont les questions de logement, de déblayement des débris, d'éducation, d'énergie, de santé, de création d'emploi, d'eau et assainissement, et de renforcement des capacités¹²⁷.

Dotée de réels pouvoirs décisionnels, la CIRH fait rapidement l'objet de critiques, en particulier au sein de la presse locale et de la société civile pour qui la composante haïtienne de la commission n'y fait que de la « figuration »¹²⁸. Certains membres de la CIRH, tels que les représentants d'ONG nationales et internationales, ne disposent pas de droit de vote. Ainsi, pour plusieurs organisations de la société civile haïtienne, la composition de la commission pose problème. La question du rôle central donné à Bill Clinton s'ajoute à un sentiment de mainmise étrangère jugée récurrente dans leur pays ; soit « *une mise sous tutelle de la reconstruction d'Haïti, pays qui dépend des États-Unis d'Amérique dans tous les domaines, depuis le financement des élections jusqu'aux grandes décisions politiques, lesquelles devraient, au premier chef, concerner le peuple haïtien* »¹²⁹. En conséquence, le plan de reconstruction du pays semble dès le début, du point de vue de la société civile haïtienne, être en désaccord avec les réels besoins et aspirations de la population.

¹²⁵ ONU, 2010, *op.cit.*, p.32.

¹²⁶ Ibidem.

¹²⁷ Ibidem.

¹²⁸ HECTOR Cary, « Les perspectives de la reconstruction/refondation : « rebattre les cartes » ? », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.254.

¹²⁹ SAINT PAUL Jean-Eddy, « La société civile haïtienne à l'épreuve d'une crise humanitaire », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.155.

IV. Chapitre III : Après l'urgence, des controverses qui voient le jour

En dépit d'un bilan humain et matériel conséquent, l'arrivée sur place d'un grand nombre d'acteurs humanitaires et l'important déploiement des ressources au lendemain du séisme semblent en mesure de contrecarrer les effets de la crise. Quelle est donc à juste titre l'origine et le propos des critiques, allant pour certaines jusqu'à qualifier la gestion de la crise d' « échec humanitaire » ?

A. La gestion des personnes déplacées et de la reconstruction

Dès les premiers instants de la crise, la gestion des personnes déplacées et leur relocalisation dans des camps supervisés par le personnel humanitaire constituent l'un des défis majeurs de l'aide. Dix-huit mois après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, plus de 590.000 personnes sont encore déplacées dans des camps selon l'UNOCHA ; environ 145.000 après quatre ans^{130,131}. Plusieurs milliers vivent encore sous des tentes ou des abris de fortune dans Port-au-Prince, et les bidonvilles situés en périphérie de la capitale n'ont cessé de s'étendre. En raison de l'absence de programmes d'aménagement du territoire, les travaux de reconstruction semblent finalement avoir creusé les différences socio-économiques au sein de la population, au lieu de les combler¹³². De plus, à la fin de l'année 2010, une grande partie des débris continue de joncher la ville : en effet, seul un dixième des 21 millions de tonnes de gravats a été enlevé à Port-au-Prince¹³³. Selon le rapport de l'ONU, ce retard s'explique par plusieurs éléments :

« i) l'absence, jusqu'en décembre 2010, d'une stratégie nationale pour déterminer les domaines prioritaires ; ii) la multiplicité des acteurs et le manque de coordination entre eux ; iii) l'absence de décision claire sur la répartition des terres pour le déversement et le traitement des gravats ; iv)

¹³⁰ *Haïti : Aperçu Humanitaire*, New York : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), août 2011, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/map_832.pdf, consulté le 13 juillet 2018.

¹³¹ *Haiti : Humanitarian Action Plan 2014*, New York : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), novembre 2013, p. VII.

¹³² THÉODAT Jean-Marie, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.115-116.

¹³³ *Idem*, p.115.

*l'accès difficile aux débris dans les quartiers où les grandes balayeuses ne peuvent pas passer. »*¹³⁴

Malgré l'expertise et les moyens disponibles en principe pour régler ces questions, l'existence de camps de déplacés et le retard de la reconstruction plusieurs mois, voire plusieurs années après la catastrophe, sont à l'origine de beaucoup de critiques. Pour beaucoup, ces questions sont sans aucun doute liées d'une part à une dépendance grandissante de la population vis-à-vis des organismes étrangers d'aide humanitaire, et d'autre part à l'absence d'une stratégie politique claire de la part de l'État haïtien.

B. La dépendance à l'aide humanitaire ou l'absence d'un État

Au lendemain du séisme, la fourniture de services normalement propre aux fonctions de l'État est assurée par un grand nombre d'ONG, qui encadrent les camps de déplacés, organisent les distributions de tentes, d'eau, de nourriture, de médicaments et assistent la population durant la phase d'urgence. L'État haïtien, dépassé par l'ampleur de la catastrophe et lui-même affecté en son sein par l'immensité des destructions, fait preuve pour certains d'un réel abandon de sa population. Selon Jean-Marie Théodat, la « *primauté des ONG dans le soutien aux réfugiés est à l'image de la dilution des responsabilités au plus haut niveau de l'État* », allant jusqu'à provoquer le déplacement vers les camps de déplacés d'habitants de bidonvilles dont les habitations n'ont pas été endommagées par les secousses¹³⁵. Ignorant, voire indifférent à l'aménagement de l'espace et aux conditions de vie de ses citoyens, la dépendance humanitaire des Haïtiens est pour beaucoup liée à l'absence de l'État¹³⁶. Il s'avère que tout autant ladite faillite de l'État haïtien comme l'importante « occupation » humanitaire étrangère sont au cœur des critiques émises au lendemain du séisme. Ainsi, fin 2010, pas moins de 630.000 personnes vivant dans des camps se trouvent toujours en situation de dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire : pour survivre, ces personnes nécessitent encore une assistance sanitaire, médicale, et pour certains, alimentaire¹³⁷. Étant donné l'importante propagation des cas de choléra et les nombreux cas de décès depuis le

¹³⁴ ONU, 2010, *op.cit.*, p.33.

¹³⁵ THÉODAT Jean-Marie, *op.cit.*, in HURBON, Laënnec, *op.cit.*, p.125.

¹³⁶ DORISMOND Edelyn, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.91.

¹³⁷ UNOCHA, *Emergency Relief and Response Fund Haiti : Annual Report 2010*, *op.cit.*, p.5.

début de l'épidémie en octobre 2010, le pays nécessite plus que jamais l'appui d'ONG spécialisées dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement¹³⁸. En raison de toutes ces nécessités, l'aide humanitaire aurait donc tendance à se pérenniser dans le pays, et répondre aux critiques qualifiant Haïti de « République des ONG ». Selon Frédéric Thomas, les ONG – et avant elles la communauté internationale – ont une part de responsabilité dans l'illégitimité et la faiblesse de l'État haïtien¹³⁹ : pour ce courant de critiques, les ONG ne sont pas seulement le symptôme de la faillite de la puissance publique haïtienne comme en jugent certains professionnels humanitaires, mais constituent en même temps l'une de ses causes.

C. Du manque de transparence à la dépendance financière

D'un point de vue financier, le rapport de l'IASC sur la réponse à la crise humanitaire en Haïti met en lumière le fait que, plus d'un an après le séisme, les fonds décaissés n'aient toujours pas atteint en pratique 100% des sommes promises. Selon François Grünewald – ingénieur agronome français travaillant depuis de nombreuses années dans le secteur de la solidarité internationale –, il est difficile de voir parfaitement clair parmi les sommes considérables allouées par les différents bailleurs de fonds. La difficulté selon lui est en effet de distinguer fonds promis, fonds versés, et enfin fonds effectivement décaissés¹⁴⁰. Alors que certains financements sont disponibles dès les premières heures de la crise, d'autres sommes importantes prennent énormément de temps pour être réellement utilisées. Et dans l'urgence, la quantité et la diversité d'acteurs présents sur le terrain provoquent pour certains une agitation et une confusion quant à l'efficacité de l'aide et la pertinence de l'utilisation des ressources.

Le constat est également celui selon lequel dans l'urgence, l'importante attention du public face à la catastrophe a provoqué un afflux d'aide et de promesses de dons pour soutenir les activités de sauvetage ; mais cette attention semble s'être largement atténuée avec les mois, provoquant par là-même une baisse du soutien financier aux actions réalisées sur place¹⁴¹. En Haïti, la « communauté humanitaire »,

¹³⁸ UNOCHA, *Haïti : Aperçu Humanitaire*, *op.cit.*, consulté le 13 juillet 2018.

¹³⁹ THOMAS Frédéric, *op.cit.*, p.48.

¹⁴⁰ GRÜNEWALD François, « L'aide humanitaire : quel bilan deux ans après le séisme ? », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p. 175.

¹⁴¹ IASC, 2010, *op.cit.*, p.20.

sans cesse confrontée à de nouveaux défis, se trouve alors face à une question fondamentale au cœur de son fonctionnement ; entre la phase d'urgence post-catastrophe et le retour à une situation normale où peuvent se poursuivre les activités de promotion du développement, l'élaboration d'une stratégie de sortie appropriée constitue plus que jamais une nécessité¹⁴². Après quelques mois d'aide humanitaire, la plupart des ONG internationales atteignent en effet leurs capacités maximum d'utilisation des financements d'urgence et nécessitent dès lors des engagements financiers à plus long terme pour poursuivre leurs activités ; mais ces engagements tardent à arriver¹⁴³. Selon l'IASC, le réel problème est au-delà de la question de transparence sur l'allocation des milliards de dollars entre les actions d'urgence, de reconstruction et de développement durable :

*« Les difficultés à faire preuve de transparence sur tous les fonds reçus et sur leur objectif sont exacerbées parce que la nature à long terme de la réponse est parfois contredite par l'attente du public selon laquelle les fonds parviennent immédiatement aux bénéficiaires. »*¹⁴⁴

En Haïti, ce qui apparaît donc au cœur des défis posés aux acteurs humanitaires, c'est avant tout la complexité de la crise, conjuguée à un souhait grandissant de la part des bailleurs de fonds de voir les résultats immédiats de leur participation. Par ailleurs, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer l'une des conséquences de ces exigences : *« Mais où diable est passé l'argent de la reconstruction ? »*¹⁴⁵, en référence à l'article de deux journalistes américains, relayé par le *Courrier international*. Sur 2,4 milliards de dollars débloqués par les Nations Unies, il semblerait que seul 1% de la somme soit parvenue au gouvernement haïtien, et 0,4% à des ONG haïtiennes¹⁴⁶ ; le reste ayant contribué aux programmes d'organismes civils et militaires des donateurs, des agences des Nations Unies, d'ONG étrangères ou à ceux de sociétés privées. Selon Frédéric Thomas, il est important de se questionner sur la réelle utilisation de l'argent donné. Il semblerait par exemple

¹⁴² Idem, p.21.

¹⁴³ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, p.4.

¹⁴⁴ IASC, 2010, *op.cit.*, p.21.

¹⁴⁵ Bill QUIGLEY, Amber RAMANAUSKAS, « Mais où diable est passé l'argent de la reconstruction ? », *Courrier international*, 12 janvier 2012, consulté en ligne sur courrierinternational.com le 13 juillet 2018.

¹⁴⁶ HURBON Laënnec, « L'État haïtien face à la catastrophe du 12 janvier 2010 », in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.226-227.

qu'une partie de l'argent alloué par les États-Unis – qui représentent avec le secteur privé l'origine de plus de la moitié des fonds collectés pour Haïti (cf. Annexe 3)¹⁴⁷ – ait tout simplement « contourné » Haïti. Ainsi, parmi les 1490 contrats financés à hauteur de millions de dollars par le gouvernement américain en vue de la reconstruction, seuls 23 auraient visiblement concerné des entreprises haïtiennes, le restant ayant été conclu avec des entreprises américaines directement¹⁴⁸. Une partie de la somme promise par les États-Unis à Haïti, soit plus de 500 millions de dollars, est par ailleurs reversée au département de la Défense américaine, pour financer l'opération militaire américaine menée au nom de l'assistance humanitaire sur place^{149,150}. Selon certaines critiques, le financement de l'aide a donc été l'occasion pour certains États de favoriser leurs entreprises sur ce que d'aucuns nomment le « marché » humanitaire haïtien. D'après Frédéric Thomas, « *le postulat de l'absence de capacité et de fiabilité des entreprises haïtiennes fait l'affaire des bailleurs* »¹⁵¹. Ses critiques rejoignent peut-être l'idée d'un certain « capitalisme du désastre », telle que développée par Naomi Klein¹⁵² ; soit l'hypothèse selon laquelle le marché de l'aide humanitaire et de la reconstruction de Port-au-Prince serait une occasion pour certains acteurs d'engranger des profits¹⁵³. Au-delà de quelques cas flagrants, ce courant de critiques est d'avis qu'il aurait été préférable d'investir l'argent de l'aide auprès d'organismes haïtiens publics et privés. Car ce qu'implique le contraire est un potentiel problème de dépendance financière et politique à l'égard d'acteurs étrangers, prenant des décisions sans même appartenir à la société haïtienne, et parfois sans connaître les nécessités spécifiques au contexte local¹⁵⁴.

V. Conclusion

En fin de compte, ce qu'on peut déduire des nombreuses critiques émises au lendemain du séisme, c'est qu'il existe une multitude de points de vue sur la question et que la perception des différents acteurs de l'aide humanitaire influence l'argumentation donnée aux causes de cet « échec » humanitaire. Alors que pour

¹⁴⁷ FTS, *Haïti 2010 : Summary*, *op.cit.*, consulté le 12 juillet 2018.

¹⁴⁸ THOMAS Frédéric, *op.cit.*, p.59.

¹⁴⁹ HURBON Laënnec, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.227.

¹⁵⁰ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.174.

¹⁵¹ THOMAS Frédéric, *op.cit.*, p.59.

¹⁵² KLEIN Naomi, *op.cit.*, 669 p.

¹⁵³ GILLES Alain, « Les défis de la reconstruction », in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.209.

¹⁵⁴ Idem, p.212.

certain, la communauté humanitaire internationale est en cause pour alimenter la dépendance locale à l'aide extérieure sans toutefois conduire à de réels résultats, d'autres s'obstinent plutôt à souligner l'absence ou l'incompétence de l'État haïtien. Mais il apparaît que la réalité est plus complexe qu'une situation où les acteurs se renverraient la balle de la responsabilité. Car, en dépit d'une présence étrangère qui se substitue en quelque sorte à un État déjà affaibli, l'expertise et les ressources des ONG et agences des Nations Unies présentes sur place au lendemain du séisme et dans les mois l'ayant suivi ont permis à la population de survivre grâce aux actions essentielles et au dévouement de leur personnel. Bien que critiquable, l'importante mobilisation mondiale a toutefois permis d'atteindre une somme colossale de 3 milliards de dollars à destination de l'aide. Du côté de l'État haïtien, qui a été selon certains écrasé sous le poids des interventions étrangères, on pourrait se demander dans quelle mesure celui-ci ne s'est pas lui-même conforté dans une situation où les ONG assumaient ses propres responsabilités. En rappelant son inaction, voire son indifférence, quant aux mises en garde sur le risque d'aléa sismique en Haïti et sur la nécessité d'aménagement de l'espace, certaines critiques émises placent au centre du débat cette absence de l'État lors du séisme et son manque de souci pour l'intérêt collectif. Mais à ce dernier reproche, d'autres répondent par l'importance de connaître l'histoire haïtienne, caractérisée par une longue tradition d'intervention étrangère au cœur des affaires politiques, économiques, sociales haïtiennes ; une « intrusion » peut-être au cœur du manque actuel de crédibilité du gouvernement.

En définitive, il semble que malgré un bilan plutôt lourd, le contexte haïtien ait lui aussi fortement influencé l'issue de la crise et la qualité de l'aide apportée. Sans pouvoir exercer un contrôle sur tous les éléments de cette crise à multiples facettes, les acteurs ayant participé à l'aide humanitaire et l'aide à la reconstruction ont néanmoins effectué un travail de sauvetage et d'assistance remarquable. En raison des nécessités immédiates, il n'a pas été possible pour les acteurs humanitaires de se focaliser sur autre chose que sur l'instantanéité du tremblement de terre et de ses conséquences. Alors que le contexte sociohistorique précédant la catastrophe est bien souvent négligé, il conviendra dans la suite de ce travail d'en étudier ce qui aurait pu influencer les modalités de l'aide apportée et ses résultats.

PARTIE II : LES VULNÉRABILITÉS HAÏTIENNES

I. Introduction

Étant données l'extrême gravité du tremblement de terre du 12 janvier 2010, et par-dessus tout l'immense vague d'aide internationale apportée pour secourir et aider la population, il est intéressant d'étudier plus en profondeur le contexte haïtien préexistant à la crise. L'une des deux hypothèses formulées dans le cadre de ce travail (cf. Introduction générale) suggère en effet que l'ampleur de la crise et de ses conséquences a été accentuée par un ensemble de caractéristiques haïtiennes préexistantes à la catastrophe. Dans certains contextes, les problèmes humanitaires sont en partie engendrés par des conditions structurelles conduisant à une plus grande vulnérabilité des personnes, de sorte que les solutions humanitaires apportées ne sont pas toujours en mesure de les régler¹⁵⁵. Beaucoup d'auteurs, notamment l'historienne Suzy Castor et l'ingénieur Ernst Mathurin, tous deux haïtiens, soulignent les multiples dimensions de ladite « vulnérabilité » haïtienne, en particulier sur les plans politique, économique, social, écologique. Mais si cette assertion fait généralement l'unanimité, il s'agit de voir dans quelle mesure cette vulnérabilité a influencé la qualité de l'aide humanitaire mise en œuvre au lendemain du séisme. Car, comme le rappelle Frédéric Thomas dans « *L'échec humanitaire : le cas haïtien* », « il n'y a pas de catastrophe naturelle » ; autrement dit, il y a selon lui matière à regarder du côté des raisons sociales, historiques, politiques et des responsabilités humaines d'une telle catastrophe¹⁵⁶. De fait, la connaissance du passé est primordiale afin de comprendre la complexité d'une situation, en particulier dans le cas d'Haïti qui connaissait déjà, selon ces auteurs, une série d'autres « séismes » avant d'être anéantie par celui du 12 janvier 2010. Selon le rapport de l'IASC, ce dernier est venu aggraver la situation d'une population souffrant déjà de pauvreté chronique, dans un pays faisant face à d'importants défis en matière de gouvernance et à de nombreux dysfonctionnements structurels¹⁵⁷. Cette deuxième partie du mémoire entend donc étudier l'importance des vulnérabilités antérieures au tremblement de terre en matière historique et politique, écologique et démographique, ainsi que socio-économique. Il s'agit ainsi d'évaluer l'influence

¹⁵⁵ GROSS STEIN Janice, *op.cit.*, in BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, p.133.

¹⁵⁶ THOMAS Frédéric, *op.cit.*, p.11.

¹⁵⁷ IASC, 2010, *op.cit.*, p.6.

qu'elles ont potentiellement exercée sur la qualité de la gestion de l'aide humanitaire, dans ce pays où « *toutes les conditions sont présentes pour qu'un phénomène naturel se transforme en catastrophe humanitaire* »¹⁵⁸.

II. Chapitre I : Les vulnérabilités historiques et politiques

Pour comprendre la situation haïtienne actuelle, la connaissance de l'histoire est fondamentale puisque les événements du passé permettent d'expliquer certaines complexités et contradictions de la scène politique actuelle. En effet, de 1804 à nos jours, Haïti connaît une longue série de « séismes » politiques, tels que la proclamation de son indépendance, la fin de l'esclavage, des coups d'États, des dictatures, des luttes de pouvoir, de l'ingérence, et divers épisodes d'une profonde crise politique, économique et sociale. Outre le tremblement de terre, la situation politique du pays est par ailleurs considérée comme particulière, en raison de ce passé historique troublé, de la présence depuis 2004 de la MINUSTAH et de la faiblesse avérée de l'État haïtien. Assimilé pour certains auteurs à un cas d'ingérence internationale, Haïti s'est trouvé au cours de son histoire particulièrement influencé par la présence sur place de puissances ou d'organismes étrangers, assumant généralement une partie des fonctions de l'État. Ces différents chocs politiques permettraient d'expliquer en partie l'ampleur de la catastrophe du 12 janvier 2010, notamment du point de vue de la gestion des conséquences de la crise par le politique.

A. La nation haïtienne : une histoire de séismes

Quand elle proclame son indépendance le 1^{er} janvier 1804, la nation haïtienne s'affranchit de plus d'un siècle d'administration française après une guerre de libération aux accents anti-esclavagistes débutée en 1791. À l'échelle mondiale, c'est la première nation noire à accéder à l'indépendance après des décennies de colonisation et de traites négrières. L'un des principaux chefs de l'insurrection, Jean-Jacques Dessalines, prend alors la tête de la jeune nation libre, qui se trouve rapidement déstabilisée sur le plan politique en raison de luttes pour le pouvoir

¹⁵⁸ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.172.

divisant le cœur même de son gouvernement¹⁵⁹. Ces instabilités politiques mènent notamment à divers remaniements territoriaux jusqu'en 1844 lorsque la partie orientale de l'île fait sécession et proclame son indépendance en tant que République dominicaine¹⁶⁰. Sur le plan international, la reconnaissance d'Haïti comme République ne s'officialise que des années plus tard. En cause, l'appréhension dans le chef des puissances coloniales de l'époque que le modèle haïtien d'un État indépendant, fondé et dirigé par d'anciens esclaves, puisse se propager au-delà de l'île et remettre en question le système colonialiste international. Seulement reconnue en 1825 par la France et en 1862 par les États-Unis, Haïti vit jusque-là dans la crainte constante de subir une reconquête coloniale¹⁶¹. Sur le plan interne, les autorités haïtiennes sont prises au cœur de violentes contestations paysannes revendiquant un meilleur partage des terres et des richesses entre les masses populaires paysannes et les classes bourgeoises dominantes. Étant simultanément en recherche d'une crédibilité sur l'échiquier mondial, les autorités haïtiennes étouffent alors massivement ces luttes sociales. Selon Suzy Castor, le pouvoir ne fait à ce moment-là que reproduire le schéma de la domination coloniale, creusant de plus en plus le fossé entre les différentes classes de population, et empêchant, en raison de son manque de cohérence et d'unité, le développement économique et social de la République haïtienne¹⁶². Dès 1915, un autre séisme politique vient perturber l'histoire du pays et mettre un terme à cette longue série de révoltes populaires. En effet, le 28 juillet 1915, les forces militaires américaines débarquent sur l'île et imposent militairement une série de réformes institutionnelles et économiques. C'est le début d'une occupation nord-américaine qui durera jusqu'au 1^{er} août 1934 et qui servira tacitement les intérêts politiques et commerciaux américains. Cet événement marque pour Suzy Castor « *la perte virtuelle de l'indépendance politique et l'adaptation des structures nationales aux intérêts de l'occupant* »¹⁶³, symptôme d'une habituelle tendance à l'ingérence au cœur des affaires haïtiennes. Cette politique d'occupation consiste à réformer l'économie, contrôler les finances, dissoudre l'armée nationale et faciliter l'exploitation des ressources naturelles

¹⁵⁹ *Haïti*, Paris : Larousse.fr, <http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Ha%C3%AFTi/122971>, consulté le 3 août 2018.

¹⁶⁰ Ibidem.

¹⁶¹ Ibidem.

¹⁶² CASTOR Suzy, « Les racines séculaires d'une difficile construction nationale », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.35.

¹⁶³ Idem, p.36.

haïtiennes par des multinationales américaines¹⁶⁴. Malgré certains bienfaits que l'occupation fait miroiter en apparence, celle-ci ne contribue finalement pas à entamer un réel développement socio-économique de l'île, ni à consolider les bases de la démocratie, mais elle participe plutôt à l'aggravation de certains clivages sociaux au sein de la population¹⁶⁵. Entre 1930 et 1956, Haïti jouit néanmoins d'une certaine prospérité sur le plan politique : c'est la période dite des gouvernements « démocratiques » et des initiatives de modernisation des infrastructures (urbanisation, politiques d'éducation et de santé, etc.)¹⁶⁶. Mais au terme de cette période, les troubles sociaux et la crise politique ne tardent pas à resurgir et la solution à ces problèmes plonge le pays dans une période noire de son histoire : c'est le début de la dictature duvaliériste, soit un épisode traumatisant de l'histoire haïtienne, qui continue d'influencer incontestablement la culture politique actuelle dans le pays¹⁶⁷.

Le 22 septembre 1957, François Duvalier, ancien ministre soutenu par l'armée, est élu à la présidence du pays. Cette date marque pour Haïti le début de trente années de dictature familiale par François Duvalier élu « président à vie » en 1964, puis après sa mort par son fils, Jean-Claude Duvalier, en avril 1971. Selon Suzy Castor, cette période dictatoriale en Haïti est caractérisée par de nouveaux modes d'oppression et de domination politique, reposant sur une violence institutionnalisée et sur le terrorisme d'État¹⁶⁸. Pas moins de 30.000 à 40.000 morts sont à déplorer durant la dictature, le résultat d'une politique de terreur, pratiquant la torture, l'emprisonnement et les exécutions sommaires contre tout opposant au régime¹⁶⁹. Avec l'effondrement des mécanismes de démocratie établis sous l'occupation américaine, toute contestation du régime est donc réprimée dans la violence, notamment par la milice des « tontons macoutes » qui soutiennent la dictature familiale et sèment la terreur dans tout le pays. Cet épisode de l'histoire du pays provoquera par ailleurs un exode massif de plusieurs milliers d'Haïtiens dans le monde, soit le début d'une importante diaspora haïtienne dont la population restera fortement dépendante d'un point de vue économique. Sur le plan international, le

¹⁶⁴ Larousse, *Haïti*, *op.cit.*, consulté le 3 août 2018.

¹⁶⁵ CASTOR Suzy, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.37.

¹⁶⁶ Idem, p.37-38.

¹⁶⁷ HURBON Laënnec, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.223.

¹⁶⁸ CASTOR Suzy, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.38.

¹⁶⁹ HURBON Laënnec, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p. 221.

régime dictatorial des Duvalier reçoit l'appui de plusieurs pays étrangers, en particulier celui des États-Unis dont la politique extérieure s'inscrit à ce moment-là dans le contexte de la révolution cubaine. Du point de vue économique, alors que le monde expérimente certaines avancées historiques, Haïti connaît plutôt une phase de « développement du sous-développement »¹⁷⁰. Après vingt-neuf ans de dictature, la pauvreté s'est accrue et les inégalités se sont creusées, accentuant un peu plus les contradictions déjà importantes au cœur de la société haïtienne. Le 7 février 1986, Jean-Claude Duvalier est contraint à l'exil, suite à l'intensification de la pauvreté et la multiplication des contestations populaires. Pour les Haïtiens, cet événement ouvre en principe la voie à une transition et à la construction d'une réelle démocratie. Cependant, dans la pratique, le système duvaliériste continue de se perpétuer et les contradictions de la société apparaissent à nouveau. Les tontons macoutes continuent de faire régner la violence et la peur en contrant systématiquement les initiatives démocratiques entreprises par les gouvernements s'étant succédé de 1986 à 1991. Les élections de décembre 1990 sont alors pour les Haïtiens un nouvel espoir de changement dans leur pays. Pour la première fois depuis le début du siècle, l'armée n'a pas de mainmise sur le pouvoir et les élections sont organisées de manière démocratique. Supervisées par les forces de l'ONU, ces élections conduisent Jean-Bertrand Aristide à la présidence du pays en février 1991. Malgré un large soutien populaire, celui-ci est renversé en septembre de la même année par un coup d'État organisé par la classe haïtienne dominante, soutenue par l'armée. De 1991 à 1994, Haïti connaît donc un intermède militaire où la répression politique réapparaît de plus belle. Largement condamnée sur la scène internationale, la junte militaire finit par laisser Aristide regagner sa fonction présidentielle lors de pourparlers organisés à l'initiative des États-Unis. Mais en dépit des espoirs suscités au cours de cette période, la violence et les répressions se généralisent, et la précarité des populations ne cesse d'augmenter. En 2004, le président Aristide est contraint de quitter le pays suite à de fortes insurrections et des pressions sur le plan international. Mais les circonstances de ce départ sont plutôt controversées et laissent entendre que l'opposition aurait bénéficié de l'appui des États-Unis et de la France. Dès lors, ces derniers dépêchent une force de 3000 hommes sur place dans le but de contenir la

¹⁷⁰ Citation de Gérard Pierre-Charles (1997), cité par : CASTOR Suzy, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.38.

violence et d'encadrer la transition démocratique, à laquelle succédera une intervention internationale de plus grande envergure avec la MINUSTAH. En effet, le 30 avril 2004, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti est créée par la résolution 1542 du Conseil de sécurité des Nations Unies pour rétablir et assurer la sécurité des citoyens. Initialement, cette mission dispose selon la résolution d'une composante civile et d'une composante militaire de plus de 8000 hommes au total, dont les objectifs sont globalement d'aider à rétablir et maintenir la stabilité politique, l'état de droit, l'ordre public, la protection des civils ; d'appuyer le processus de transition démocratique en organisant et supervisant des élections libres ; et de promouvoir la défense des droits de l'homme¹⁷¹. Toutefois, malgré les ambitions de son mandat, la MINUSTAH connaîtra certaines difficultés à rétablir la sécurité et à soutenir les divers gouvernements haïtiens dans leur volonté de réformer le système politique.

B. Face à la catastrophe, la faillite d'un État

Jusqu'en 2010, Haïti souffre d'une certaine paralysie de la vie politique, et cette profonde crise a d'importantes répercussions sur la santé économique et sociale du pays. Selon Suzy Castor, à la veille du séisme, Haïti est un État faible qui ne parvient pas à remplir ses fonctions étatiques sans une aide internationale massive permettant ce qu'elle appelle « la survivance du pays »¹⁷², mais qui l'enlise année après année dans une dépendance toujours plus grande vis-à-vis de l'aide extérieure. En dépit de la volonté de la MINUSTAH et des principaux bailleurs de fonds à sortir le pays de l'assistanat, l'intromission étrangère au cœur des affaires internes haïtiennes ne fait que remettre en question la légitimité et la souveraineté de l'État haïtien, considéré comme incapable et sans ressource pour assurer une bonne gouvernance et renforcer la cohésion sociale¹⁷³. Déjà à la veille du séisme, d'aucuns qualifient donc l'État haïtien d'État « failli », ce qu'Alice Corbet, anthropologue française et spécialiste de la question haïtienne, définit comme répondant aux critères suivants : soit un gouvernement central faible, souffrant de l'absence de services publics et d'un État de droit, caractérisé par une corruption et une crise économique généralisées, et

¹⁷¹ *Résolution 1542 du Conseil de sécurité des Nations unies*, New York : Organisation des Nations Unies (ONU), 30 avril 2004, S/RES/1542 (2004).

¹⁷² CASTOR Suzy, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.41.

¹⁷³ *Ibidem*.

marqué par d'importants déplacements de population¹⁷⁴. Ces critères résument selon elle la situation haïtienne au moment du séisme, impliquant un manque de confiance et de reconnaissance de légitimité étatique de la part de la population. Pour beaucoup d'auteurs, cette faiblesse est la conséquence directe d'une histoire politique complexe et de choix politiques largement influencés par la communauté internationale. Les différents séismes politiques subis par les Haïtiens au cours de leur histoire ont ainsi favorisé la déstructuration de l'État, l'endettement extérieur, la légitimation des interventions étrangères, et la perception de l'espace public comme un marché privé aux commandes des plus influents. Ce « détricotage institutionnel » est à la base, selon Frédéric Thomas, du décalage entre nation haïtienne et État haïtien, en pleine crise de crédibilité vis-à-vis de la population et dont les missions fondamentales sont relativisées par un ensemble de rapports de domination et de dépendance à l'échelle nationale et internationale¹⁷⁵. Cette dépendance à l'aide extérieure constitue pour beaucoup un réel obstacle aux objectifs de développement et de consolidation de la démocratie en Haïti, car elle accentue probablement la tendance arbitraire de l'État dans la gestion de ses affaires intérieures¹⁷⁶.

Au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, alors qu'il souffre d'importantes pertes au cœur même de ses institutions, l'État haïtien n'a d'autre choix que de « démissionner » et de se laisser substituer par un ensemble d'organismes étrangers experts dans l'apport d'aide humanitaire aux victimes de la catastrophe. Hors de tout contrôle étatique, l'aide étrangère apparaît pour certains auteurs comme déterminante dans cet abandon de l'État haïtien face aux conséquences du séisme¹⁷⁷. La crise ayant suivi la catastrophe met en lumière les faiblesses préexistantes de cet État failli et ses profondes contradictions politiques, héritées en grande partie de son passé chaotique. Cette vulnérabilité historique et politique, aggravée d'année en année par une série de chocs politiques, apparaît donc comme l'une des composantes importantes pouvant expliquer l'ampleur de la crise haïtienne et des défis de la reconstruction¹⁷⁸. Comme le soulignent Olivier Bernard et Pierre Salignon, il est par

¹⁷⁴ CORBET Alice *et al.*, « Quel développement sans État ? Le cas d'Haïti », *Revue Projet*, 2014, vol. II, n°339, p.76.

¹⁷⁵ THOMAS Frédéric, *op.cit.*, p.44-45.

¹⁷⁶ GILLES Alain, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.205-206.

¹⁷⁷ HURBON Laënnec, « Religions, politique et mondialisation en Haïti », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.143.

¹⁷⁸ MATHURIN Ernst, « La vulnérabilité sociale à la veille du séisme », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.45-51.

ailleurs difficile pour les bailleurs de fonds d'investir en toute confiance dans la reconstruction d'un État qu'ils considèrent comme « défaillant », et avec lequel une coordination s'avère problématique¹⁷⁹. Au-delà des conséquences immédiates de la démission du gouvernement au lendemain du séisme, il semblerait donc que la faiblesse du système démocratique et l'instabilité politique chronique en Haïti influencent largement l'avenir du pays.

III. Chapitre II : Les vulnérabilités écologiques et démographiques

Sur les plans écologique et démographique, certaines tendances propres au contexte local laissent également à penser que la crise ayant suivi le séisme du 12 janvier 2010 se soit inscrite dans une situation de vulnérabilité préexistante à ce dernier. Outre la composante historique et politique développée précédemment, ces éléments apparaissent comme potentiellement importants afin de comprendre l'ampleur de la catastrophe provoquée par le tremblement de terre.

A. Haïti, une terre en proie aux catastrophes naturelles

Premièrement, en matière écologique, Haïti est ce que Nathalie Barrette et Laura Daleau appellent « une terre de risques » : selon elles, « *la probabilité qu'une catastrophe survienne lors de la rencontre territoriale entre un phénomène extrême (aléa) et une communauté (vulnérabilité) est considérablement élevée* »¹⁸⁰ en Haïti. Bien qu'on puisse y retrouver de multiples types de risques, les risques naturels (en particulier géophysiques et hydrométéorologiques) constituent un élément important de la vulnérabilité haïtienne, puisqu'ils sont généralement la cause d'autres risques de type sanitaire, politique ou social en résultant. Plus concrètement, Haïti est régulièrement affecté par des tempêtes tropicales, des cyclones, des inondations, des sécheresses et des tremblements de terre aux conséquences parfois dévastatrices. Géographiquement, l'île se situe en effet sur la route des cyclones, et a par conséquent souffert au cours de son histoire d'un nombre élevé de catastrophes naturelles. Cette situation écologique critique est de plus aggravée par l'exploitation

¹⁷⁹ BERNARD Olivier, SALIGNON Pierre, « Haïti : Tenez vos promesses ! », *Humanitaire* (en ligne), 2010, n°27, consulté le 2 juillet 2018 sur <https://journals.openedition.org/humanitaire/893>.

¹⁸⁰ BARRETTE Nathalie, DALEAU Laura, « Haïti, également terre de cyclones », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.55.

anarchique des ressources naturelles de l'île¹⁸¹ : notamment par l'agriculture intensive et l'importante déforestation du territoire au profit de la production de charbon de bois, provoquant l'accélération de la désertification et l'érosion des sols, et mettant en péril les moyens de subsistance des classes paysannes.

Concernant sa situation sismo-tectonique plus particulièrement, l'île est située sur la plaque des Caraïbes, à la limite entre les plaques tectoniques d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. L'interaction entre ces plaques est ce qui provoque occasionnellement des tremblements de terre dans la région. Toutefois, ce qui caractérise la dangerosité de l'aléa sismique en Haïti est avant tout sa probabilité élevée d'occurrence ainsi que les effets collatéraux qu'il génère en cas de secousse, causant la plupart du temps des dommages supplémentaires en termes de destructions ainsi que des risques sociaux liés au déplacement des populations¹⁸². En matière d'infrastructures, malgré les risques élevés, il y a peu de mesures d'anticipation et de préparation aux catastrophes entreprises au niveau politique. Le 12 janvier 2010, alors que la communauté scientifique avait annoncé avec certitude la survenue d'un séisme de grande magnitude, le tremblement de terre surprend tout le monde, y compris le gouvernement. En dépit des nombreux avertissements, ce dernier ne prend pas de mesures politiques préalables afin d'adapter ses infrastructures et de se prémunir contre l'aléa sismique. De manière générale, l'État haïtien a peu de connaissance scientifique sur les risques environnementaux et il y a peu de mémoire collective quant aux nombreux séismes dont a souffert l'île de par le passé¹⁸³. Contrairement à la République dominicaine, il n'existe en Haïti pas de normes suffisamment contraignantes pour imposer la construction de bâtiments sismo-résistants dans les zones à risque, ou du moins de contrôles effectifs pour s'assurer de leur respect. En définitive, il y a au niveau gouvernemental peu de préoccupations sur le plan environnemental, malgré une situation écologique particulièrement alarmante.

¹⁸¹ MATHURIN Ernst, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.49.

¹⁸² WAGNER Jean-Jacques, « Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 : un désastre prévisible ? », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.67-76.

¹⁸³ CHARLIER-DOUCET Rachelle, « Vulnérabilité. Pour une sociologie du risque en Haïti et en République dominicaine » in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.163.

B. L'absence d'une politique urbaine d'aménagement de l'espace

Dans la continuité du point précédent, il n'y a à Port-au-Prince aucun aménagement du territoire ni de législation sérieuse organisant l'habitat dans cette ville occupée par un peu plus de 2 millions d'habitants alors que ses infrastructures n'en permettent que 150.000¹⁸⁴. Avec une moyenne de 1,98 m² de surface habitable par personne à la veille du séisme à Port-au-Prince, les questions de densité de population et de construction informelle de logements apparaissent particulièrement problématiques¹⁸⁵. La plupart des maisons sont construites dans l'informalité, dans des zones dangereuses, et généralement en dehors de toute norme technique de résistance aux secousses sismiques et autres intempéries¹⁸⁶. Alors que le taux de densité y est l'un des plus élevés de la région, il n'y a pas de politique de contrôle de la croissance démographique ni de plans d'urbanisation de la ville¹⁸⁷. Le séisme a ainsi mis en lumière l'inexistence de cadastre et de politiques d'aménagement de l'espace public. Sur le plan démographique, il y a donc un important problème de surconcentration de la population dans la capitale haïtienne et sur les côtes environnantes, provoquant un déséquilibre avec le reste du pays en termes de densité de population. Ce déséquilibre, provoqué par un exode rural important vers la capitale, est lié aux inégalités d'accès aux ressources entre les provinces et la concentration à Port-au-Prince de la majorité des richesses du pays et des services publics¹⁸⁸. Mais cette expansion de la capitale ne fait l'objet d'aucune gestion urbaine. Par ailleurs, au cœur même de la ville, les inégalités sont particulièrement visibles entre les quartiers occupés par les élites politiques et économiques haïtiennes, et les zones laissées à l'abandon des populations les plus démunies. De plus, les infrastructures publiques de la capitale ne sont pas systématiquement accessibles à l'entièreté des habitants de la ville ; l'accès à l'eau potable ne concerne qu'une minorité d'habitants et il n'existe pas de collecte de déchets au-delà du centre-ville, causant généralement des problèmes sanitaires importants en périphérie, notamment au sein des bidonvilles.

¹⁸⁴ HURBON Laënnec, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.20.

¹⁸⁵ MATHURIN Ernst, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.46.

¹⁸⁶ CORBET Alice, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.52.

¹⁸⁷ CHARLIER-DOUCET Rachelle, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.156-157.

¹⁸⁸ THÉODAT Jean-Marie, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.109.

Comme l'explique Jean-Daniel Rainhorn, les catastrophes naturelles peuvent constituer un élément révélateur des failles sociales et politiques d'un pays, ce qui dans le cas d'Haïti met en avant d'importantes faiblesses sur le plan de la gouvernance et un manque cruel de préparation au risque sismique¹⁸⁹. L'absence de politique publique d'aménagement du territoire, de gestion urbanistique, de préoccupation démographique, de mesures de prévention de l'aléa sismique, de cadastre, etc., sont autant de preuves de la passivité, voire de la démission de l'État quant à sa responsabilité de protection de la population et de gestion de l'espace et de l'habitat. Selon Laënnec Hurbon, le séisme du 12 janvier 2010 n'aurait par ailleurs pas causé des dégâts d'une telle ampleur si le gouvernement haïtien avait eu conscience de cette responsabilité¹⁹⁰. Par-dessus tout, ce qui semble problématique dans le cas d'Haïti est que cette grande vulnérabilité sur les plans écologique et démographique se conjugue avec un niveau élevé de vulnérabilité socio-économique de la population ; en effet, une catastrophe naturelle en Haïti provoquera en général des pertes humaines et matérielles d'une ampleur disproportionnée comparée à d'autres régions du monde affectées par le risque sismique. Par ailleurs, selon Nathalie Barrette et Laura Daleau, suite au 12 janvier 2010, les facteurs de vulnérabilité déjà élevés (tels que la densité de population, la précarité socio-économique, le laxisme législatif en matière d'application des normes, l'absence de prévention, etc.) en Haïti n'ont cessé de s'exacerber¹⁹¹. Les scientifiques s'accordent d'autre part pour dire qu'une augmentation des risques hydrométéorologiques se produira très probablement en Haïti d'ici les prochaines années, parallèlement à l'aggravation de la situation socio-économique déjà critique des populations ; ce qui place la question de l'adaptation et de la réponse aux stimuli climatiques au centre des préoccupations.

IV. Chapitre III : Les vulnérabilités socio-économiques

D'un point de vue socio-économique, la situation d'Haïti à la veille du séisme est particulièrement alarmante. Sa population, estimée en 2010 à environ 10 millions d'habitants, est en grande majorité noire : 95% de personnes noires contre 5% de

¹⁸⁹ RAINHORN Jean-Daniel, « Introduction. Quand les catastrophes naturelles changent le destin des peuples », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.20-21.

¹⁹⁰ HURBON Laënnec, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.234

¹⁹¹ BARRETTE Nathalie, DALEAU Laura, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.63.

personnes métisses et blanches¹⁹². Les langues officielles y sont le français et le créole, et la majorité de la population y est de confession catholique ou protestante, contre des minorités pentecôtistes, adventistes, méthodistes et autres mouvements vaudous. Du point de vue de la situation sociale, celle-ci est relativement critique comparée à celle des pays de la région. Haïti reste considéré comme l'un des pays les plus pauvres au monde, et le pays le moins développé de l'hémisphère Nord. La population haïtienne est relativement jeune – l'âge médian étant de 23 ans – et son espérance de vie est en moyenne de 64,2 ans à la naissance¹⁹³ ; de plus, seuls 60,7% des haïtiens sont alphabétisés et le taux de chômage y est particulièrement élevé. Malgré une importante diaspora haïtienne dans le monde¹⁹⁴, la densité de population sur l'île y est particulièrement élevée (363 habitants au km² en 2010)¹⁹⁵ : dans la capitale Port-au-Prince en particulier, comptant plus de deux millions d'habitants, les infrastructures urbaines n'y sont que très mal adaptées et les bidonvilles ne cessent de croître en périphérie de la ville¹⁹⁶. Ces chiffres dénotent très fortement avec les indicateurs socio-économiques observés dans les autres pays de la région, et tout particulièrement en comparaison avec la situation voisine en République dominicaine, où les conditions de vie de la population sont nettement plus favorables. De manière générale, la société haïtienne est marquée par de fortes inégalités en matière de partage des ressources et la précarité rythme le quotidien d'une majorité d'Haïtiens.

Cela étant, alors que la catastrophe du 12 janvier 2010 était scientifiquement annoncée, pourquoi tant de personnes sont-elles affectées par le séisme ? Selon Jean-Daniel Rainhorn, la réponse est simple : l'extrême vulnérabilité sociale d'une majorité d'Haïtiens à la veille du séisme, la crise économique sévère, et l'impréparation aux conséquences prévisibles de la catastrophe sont des éléments déterminants pouvant expliquer l'ampleur de cette dernière¹⁹⁷.

¹⁹² CIA, *The World Factbook 2018*, *op.cit.*, consulté le 3 juillet 2018.

¹⁹³ Ibidem.

¹⁹⁴ Notamment vers les États-Unis, la République dominicaine, la France et le Canada ; RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.26.

¹⁹⁵ *Haïti Population (live)*, Worldometers, <http://www.worldometers.info/world-population/haiti-population/>, consulté le 4 août 2018.

¹⁹⁶ CIA, *The World Factbook 2018*, *op.cit.*, consulté le 3 juillet 2018.

¹⁹⁷ RAINHORN Jean-Daniel, « Chronique d'une catastrophe annoncée », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.33.

A. Entre les crises, l'économie haïtienne de la survie

Sur le plan économique, Haïti est le pays le moins développé de l'hémisphère Nord, et parmi les plus pauvres du monde. Il souffre d'une instabilité économique presque permanente, qui se conjugue à la récurrence des crises aussi bien économiques que politiques, sociales ou encore climatiques, favorisant ce que d'aucuns appellent « l'économie de la survie ». En effet, l'informel occupe une place prépondérante dans l'économie haïtienne, puisque les activités informelles permettent aux Haïtiens de maintenir un semblant d'équilibre social alors même que l'État se trouve incapable d'assurer un emploi fiable à la plupart de ses citoyens¹⁹⁸. L'économie se base aussi en grande partie sur le secteur agricole, notamment l'agriculture de subsistance, de laquelle dépendent 20% des Haïtiens¹⁹⁹. En matière fiscale, l'absence de l'État est plus que jamais flagrante ; comme l'explique Jean-Marie Théodat, cet État « minimaliste » convient aux plus riches puisqu'il ne les soumet pas à la même rigueur d'imposition que le ferait un État fort. Ce laisser-faire n'est autre pour certains que la conséquence d'une opacité caractérisant les décisions de l'État et ses pratiques clientélistes vis-à-vis de certaines élites économiques²⁰⁰. Ainsi, plusieurs éléments semblent nuire à la croissance économique du pays : notamment la pauvreté, la corruption des élites, l'extrême vulnérabilité aux aléas naturels, ainsi que le faible niveau d'éducation d'une grande partie de la population²⁰¹. En 2010, le manque de travail et les situations de sous-emploi sont généralisés : 40,6% de la population est au chômage et plus des deux tiers de la population active n'ont en réalité pas d'emplois formels²⁰². Haïti est également l'un des pays les plus inégalitaires de la région ; notamment en termes de revenu, d'espérance de vie à la naissance mais également en ce qui concerne l'éducation – élément fondamental pour l'amélioration des conditions de vie d'une population –, puisque le taux de scolarisation des enfants à la veille du séisme est de 54% dans les ménages extrêmement pauvres alors qu'il est de 75% dans les milieux non pauvres²⁰³.

¹⁹⁸ CORBET Alice, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.33.

¹⁹⁹ CIA, *The World Factbook 2018*, *op.cit.*, consulté le 3 juillet 2018.

²⁰⁰ GILLES Alain, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.203.

²⁰¹ CIA, *The World Factbook 2018*, *op.cit.*, consulté le 3 juillet 2018.

²⁰² Ibidem.

²⁰³ MATHURIN Ernst, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.46.

En outre, il est intéressant de noter que la situation sur place est également influencée par l'importante diaspora haïtienne émigrée au cours du siècle dernier, représentant presque le quart de la population totale du pays, et se trouvant dispersée dans le monde²⁰⁴. Parmi celle-ci se trouvent notamment concernées des personnes particulièrement qualifiées ou disposant d'importantes ressources financières. En raison de son importance démographique et financière, la diaspora haïtienne constitue selon plusieurs auteurs un potentiel acteur de changement et de développement en Haïti, bien qu'elle se trouve actuellement discriminée et sans vision commune sur le rôle qu'elle pourrait éventuellement jouer dans le relèvement économique du pays²⁰⁵.

B. Une situation sociale alarmante

À la veille du séisme, la situation socio-économique de la majorité de la population est particulièrement préoccupante. Environ 65% de la population haïtienne vit au-dessous du seuil de pauvreté en 2009 ; une part inquiétante de celle-ci n'a pas accès à l'eau potable (42%), à des installations sanitaires (81%), ou encore à des soins de santé adaptés²⁰⁶. L'insécurité alimentaire est quant à elle particulièrement grave et touche en 2008 près de 26% de la population. À Port-au-Prince, ces éléments se trouvent notamment aggravés par un environnement urbain où l'insalubrité règne en maître et où les problèmes sont multiples : comme par exemple le niveau élevé de pollution des sols, de l'air et de l'eau ; la dangerosité d'une majorité d'habitations construites de manière aléatoire et informelle, en dehors de toute planification urbanistique ou toute norme technique ; l'importante croissance démographique ainsi que l'urbanisation rapide et désordonnée ; ou encore le manque et l'inégalité d'accès à des infrastructures sanitaires, favorisant la propagation de maladies²⁰⁷. De plus, sur le plan de la cohésion sociale, la société haïtienne est une société particulièrement fragmentée, divisée autour de clivages hérités en partie de son histoire. L'intégration sociale entre les élites et les masses au lendemain de l'indépendance a globalement échoué, ce qui implique un manque

²⁰⁴ RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.26.

²⁰⁵ RIDORÉ Charles, « Réconcilier Haïti avec sa diaspora : un préalable à une refondation de la société ? », in RAINHORN, p.262-263.

²⁰⁶ *Haiti before the earthquake*, Bruxelles : Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/Haiti_paper_01102010.pdf, p.1, consulté le 3 août 2018.

²⁰⁷ CHARLIER-DOUCET Rachelle, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.156.

important de conscience de l'intérêt collectif au cœur de la société actuelle, et une tendance à la poursuite d'intérêts propres à chaque classe. Entre les couches sociales, s'entretient ainsi un certain mépris mutuel devenu au cours du temps un réel enjeu pour le politique dans sa tentative de poursuite de l'intérêt général ; ce qui, selon Alain Gilles, nuit à un quelconque dessein de lutte contre les inégalités au sein de la société haïtienne²⁰⁸.

Affaiblie, fragilisée par des conditions socio-économiques défavorables, une grande partie de la population haïtienne se trouve dans une situation particulièrement vulnérable face au tremblement de terre du 12 janvier 2010. Comme l'explique Ernst Mathurin dans « *Haïti, réinventer l'avenir* », cette vulnérabilité socio-économique, liée à un contexte d'insécurité permanente, d'exposition aux risques et de paupérisation croissante, affecte un peu plus chaque jour la population haïtienne :

*« Celle-ci vit depuis près de trois décennies dans une privation permanente de capacités, se trouvant dans l'impossibilité de se nourrir, de vivre en bonne santé, d'atteindre l'âge adulte, de vivre longtemps, de s'instruire, de se former, de s'exprimer, de participer aux décisions, notamment par des élections démocratiques, d'obtenir un emploi et un revenu décents et de défendre ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. »*²⁰⁹

La vulnérabilité socio-économique, qui affecte tout autant les milieux urbains que les zones rurales, est donc généralement source d'exclusion pour les personnes qui en sont victimes : écartées des espaces de décision, privées d'accès aux services de base, et étant hors de portée des opportunités d'emploi, les communautés les plus précarisées sont finalement les victimes du fonctionnement clientéliste de la société haïtienne²¹⁰. Et la confiance entre les masses et les élus politiques, qui faisait déjà défaut à la veille du séisme, n'a cessé de s'exacerber au lendemain de la catastrophe.

²⁰⁸ GILLES Alain, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.201-203.

²⁰⁹ MATHURIN Ernst, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.48.

²¹⁰ Idem, p.47.

V. Conclusion

Afin de mener à bien ce travail de fin d'études, l'une des deux hypothèses posées dans le cadre de cette recherche consistait à questionner l'incidence de facteurs relatifs au contexte haïtien et préexistant à la crise sur l'ampleur de cette dernière et de ses conséquences. À travers une mise en contexte historique, politique, écologique, démographique, sociale et économique, certaines conclusions ont pu être tirées quant à l'éventuelle influence de facteurs haïtiens sur le déroulement de l'aide.

Avant tout, les différentes sources consultées semblent unanimes sur l'ampleur de ladite « vulnérabilité » haïtienne : les multiples crises endurées par Haïti au cours de son histoire et leurs répercussions sur la population ont engendré avec le temps une aggravation de la vulnérabilité d'une majeure partie des Haïtiens, et ce dans de multiples dimensions. Quand elle est confrontée à un aléa extrême, cette vulnérabilité généralisée donne lieu à des catastrophes d'une ampleur sans précédent, comme l'a parfaitement démontré le séisme du 12 janvier 2010. Ainsi, comme le résume François Grünewald, les conditions étaient malheureusement réunies en Haïti pour que ce phénomène naturel se convertisse en véritable crise humanitaire²¹¹. Du point de vue des professionnels humanitaires, il est clair que la précarité de la situation haïtienne préexistante à la catastrophe a posé des défis supplémentaires à l'apport de l'aide sur le terrain. Cependant, alors que de manière générale l'aide humanitaire est par définition mise en œuvre dans des circonstances de grande vulnérabilité des populations, il convient de s'interroger sur les raisons spécifiques au contexte haïtien ayant influencé de la sorte la qualité de la gestion de l'aide humanitaire au lendemain du séisme ; car des situations similaires au cas d'Haïti ne suscitent pas systématiquement un bilan humain et matériel si important ni une telle abondance de critiques et de confusions. En ce qui concerne les vulnérabilités en tant que telles, il semblerait en effet que certains éléments aient joué un rôle prépondérant permettant de tirer certaines conclusions quant à leurs liens avec le contexte de janvier 2010. Tout au long de son histoire, Haïti subit une impressionnante succession de catastrophes, notamment politiques, et assiste par conséquent à l'aggravation de la précarité de sa population durant plusieurs décennies. Cette histoire de « séismes » continue d'influencer la scène politique haïtienne, et a sa part

²¹¹ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.172.

de responsabilité dans la profonde crise de crédibilité dont souffre actuellement l'État. L'histoire permet d'expliquer les raisons de la faiblesse de l'État haïtien, de son manque de transparence et de sa difficulté à remplir certaines de ses fonctions. Elle nous permet également de comprendre l'origine des rapports de dépendance entretenus depuis plusieurs années vis-à-vis de certaines puissances étrangères, et les causes du manque de consolidation de la démocratie. Ces éléments démontrent le contexte de faillite dans lequel se trouve l'État haïtien en date du 12 janvier 2010. Affecté lui-même en son sein, le séisme n'a été qu'une preuve parmi d'autres de ses carences, voire de sa démission face à ses responsabilités publiques. Ce contexte d'instabilité politique chronique et de faillite de l'État apparaît comme déterminant en ce qui concerne la qualité de la gestion de la crise. Sur les plans écologique et démographique, les vulnérabilités haïtiennes préexistantes à la crise ont eu sans aucun doute une incidence sur la gravité des conséquences du séisme. Cependant, bien qu'Haïti soit incontestablement une terre de risques, la préparation aux catastrophes et les questions démographiques ne constituent néanmoins rien d'autre qu'un problème d'ordre politique. L'anticipation des conséquences de l'aléa sismique, le contrôle de la démographie ou encore l'organisation de l'espace public renvoient à la question de la gouvernance, ce qui fait manifestement défaut en Haïti au moment du séisme. Dans le domaine économique et social, on en déduit également que ce qui est le fondement de la vulnérabilité de la population haïtienne est lié à un passé historique complexe et une situation politique critique qui ne contribue pas positivement à la réduction des problèmes sociaux. Le problème de fragmentation de la société entre les élites et les masses se mêle ainsi au minimalisme d'un État qui ne propose pas de solution crédible au problème de la pauvreté.

En définitive, il semble que le cœur du problème haïtien soit une question d'ordre politique, découlant elle-même d'une histoire complexe pesant encore aujourd'hui sur la société actuelle. Car la vulnérabilité n'est pas une fatalité ; la vulnérabilité de la population vis-à-vis des phénomènes climatiques, démographiques ou sur le plan socio-économique relève d'une question politique d'organisation, de prévention, d'anticipation et de protection de la population. Comme l'explique Max Chauvet, directeur du quotidien haïtien *Le Nouvelliste*, le tremblement de terre du 12 janvier 2010 n'a donc été qu'un détonateur mettant en

relief l'étendue des nombreux problèmes étant à la base de cette vulnérabilité généralisée, et hérités d'années de turbulence politique et de paupérisation de la population²¹².

Cela étant, quel lien peut-il être établi entre ce contexte de profonde vulnérabilité politique et le potentiel « échec » de l'aide humanitaire en réponse au séisme, tel que relayé par de nombreuses critiques ? Dans ce contexte d'absence de l'État haïtien et de défaillance des services publics élémentaires, la vulnérabilité de la population est telle que, conjuguée aux terribles conséquences du séisme, la réponse humanitaire est confiée à l'aide internationale. Disposant de moyens logistiques et matériels importants, celle-ci s'organise pour prendre en main la conduite des opérations de secours et comble ainsi le vide laissé par les autorités locales. Mais l'arrivée de l'aide à travers les programmes d'organisations étrangères, d'institutions internationales ou encore de certains gouvernements est massive, et conduit certaines critiques à évoquer une situation d'« invasion humanitaire » pour décrire l'étendue des moyens déployés sur place²¹³. Contribuant à souligner la faillite de l'État haïtien et son incapacité à percevoir les demandes de sa population, ce qui est parfois vu comme un contournement des autorités locales par l'aide internationale est à l'origine de très nombreuses de critiques. Pour beaucoup, sans l'implication réelle des structures de pouvoir locales dans l'organisation et la prise de décisions, la gestion de l'aide d'urgence est vouée à l'inefficacité, car elle échouerait probablement dans l'élaboration d'un cadre humanitaire plausible qui répondrait aux spécificités du contexte local et qui correspondrait à une vision partagée au sein de la population quant au futur de la nation.

« Cette catastrophe a montré l'incapacité et la désorganisation de cet État à diriger et construire la nation en en soulignant son effondrement. Même soulagée par l'aide d'urgence, et malgré ses effets pervers, la vie déjà précaire de la population s'est aggravée. (...) La fragilité de l'appareil d'État et la démission du gouvernement amènent l'international à être omniprésent et omni puissant, à se substituer sans fard aucun à l'État haïtien. La reconstruction du pays dans ces circonstances se dessine sans une vision

²¹² CHAUVET Max, « Témoignage. Où en est Haïti un an après le séisme ? », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.131.

²¹³ THÉODAT Jean-Marie, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.147.

*réelle du gouvernement et sans la participation de la population. Plus que jamais, à cause de son caractère historico-structurel et son degré de maturité, la crise totale haïtienne dénie toute tentative de recomposition. »*²¹⁴

Comme l'explicite ci-dessus l'historienne Suzy Castor, les questions historique et politique apparaissent comme des éléments fondamentaux au cœur de la crise haïtienne globale. De manière générale, et outre le contexte de crise humanitaire engendré par le séisme du 12 janvier 2010 et ses conséquences tragiques, ces questions doivent être prises en compte pour comprendre la complexité de la situation en Haïti afin d'y envisager la construction d'un avenir meilleur pour la population.

²¹⁴ CASTOR Suzy, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.42.

PARTIE III : L'EFFORT DE COORDINATION POST-SÉISME

I. Introduction

Jusqu'à présent, il a été question dans ce travail de décrire la gravité de la situation humanitaire au lendemain du 12 janvier 2010, puis l'important mouvement d'aide apportée en réponse à celle-ci (cf. Partie I), et ensuite d'analyser le climat d'instabilité politique chronique et d'absence de l'État haïtien, ainsi que le contexte de vulnérabilité généralisée dans lequel se trouvait la population haïtienne avant la catastrophe (cf. Partie II). Dans la poursuite de celui-ci, il convient de s'intéresser à la manière dont s'est organisée l'aide humanitaire entre les différents acteurs nationaux et internationaux présents sur le terrain. Étant donnée la vague de critiques exprimées quant à la gestion de la crise, allant jusqu'à évoquer pour certaines d'entre elles le cas d'un fiasco de l'aide humanitaire, une seconde hypothèse a été formulée pour répondre à la question de recherche (cf. Introduction générale). Cette hypothèse suggère l'incidence d'un manque de dialogue entre acteurs de l'aide comme étant potentiellement à la base de cet « échec » de l'aide humanitaire, en ayant favorisé la poursuite d'intérêts individuels se substituant à l'intérêt général. Dans cette troisième partie, il sera donc question de faire état des mécanismes de coordination mis en place au lendemain du séisme entre les différents acteurs de l'aide. Nous nous intéresserons aux logiques de travail de ces derniers sur le terrain ainsi qu'à leurs conséquences sur un potentiel manque de dialogue dans le cadre de la crise. Enfin, il s'agira de comprendre dans quelle mesure cette configuration a pu favoriser la poursuite d'intérêts particuliers, nuisant à celle d'un intérêt collectif, et provoquer la vague de critiques consistant le point de départ de ce travail.

II. Chapitre I : État des lieux : une coordination aux enjeux multiples

Au lendemain du séisme, Haïti fait l'objet de toutes les attentions. Dévastée par une catastrophe sans précédent, la crise humanitaire est telle que l'île assiste à une mobilisation étrangère exceptionnelle pour répondre aux besoins (cf. Partie I). De multiples acteurs de la « communauté » internationale se rendent sur le terrain et mettent leurs compétences et leurs ressources à disposition du peuple haïtien. Mais

un tel afflux de personnel et de moyens sur place exige une coordination claire afin d'organiser les secours et l'aide humanitaire de manière efficace. Ce chapitre consistera donc à dresser un bref état des lieux de la coordination, dans l'urgence, de l'aide humanitaire entre les acteurs présents sur place. Il s'intéressera également aux enjeux et contraintes auxquels ces derniers font face dans leur volonté de coordination.

A. Une lourde présence étrangère

L'un des points fondamentaux ciblés par les critiques concernant l'aide humanitaire en Haïti est la présence sur place d'énormément d'acteurs humanitaires, ayant selon certains auteurs « inondé » l'île au lendemain du séisme. Estimées à 10.000 ONG à travers le territoire, l'aide humanitaire est massive et difficile à canaliser dans les premiers instants de la crise²¹⁵. Par ailleurs, il y a une grande diversité d'organisations, que ce soit en termes de taille, de domaine de compétences, de logique de travail, d'objectifs ou encore de niveau de professionnalisme ou d'expérience sur le terrain. Il y a également une forte présence militaire internationale, en particulier américaine, destinée à maintenir l'ordre et la sécurité des travailleurs humanitaires, mais qui soutient aussi les efforts logistiques et fournit du matériel et des équipements d'aide humanitaire²¹⁶. Les agences de l'ONU compétentes pour la coordination des différents *clusters* de l'aide sont également représentées sur place. Cette imposante présence étrangère, dans un contexte où l'État haïtien peine à prendre des initiatives concrètes en matière d'organisation de l'aide, est l'une des problématiques abordées par les critiques. Alors que la complexité de la crise astreint à une coordination d'autant plus importante entre les différents acteurs et à une gestion des ressources à un niveau global, d'aucuns ont pointé les défis engendrés par un tel afflux d'organismes étrangers. Le rapport de l'IASC souligne le caractère problématique de cette situation :

« Dans une opération de la taille et de la complexité de la réponse au séisme en Haïti, des mécanismes de coordination humanitaire cohérents et convenus d'un commun accord étaient indispensables dès le départ pour

²¹⁵ HURBON Laënnec, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.230.

²¹⁶ IASC, 2010, *op.cit.*, p.10.

*aider à canaliser et coordonner les ressources et capacités disponibles. L'afflux de milliers d'acteurs humanitaires, dont bon nombre, bien que bien intentionnés, n'étaient pas nécessairement professionnels et bien informés dans leur approche, a posé un défi à la dynamique de coordination de la riposte. »*²¹⁷

Outre cette profusion d'organismes étrangers, la crise met également en lumière une certaine asymétrie de moyens, notamment financiers, entre ces derniers. Cette asymétrie est principalement ressentie vis-à-vis des acteurs locaux de l'aide, tels que l'État et ses ministères, les organisations de la société civile ou encore le secteur privé haïtien²¹⁸. Les ONG et autres organisations internationales, ayant des budgets et des ressources généralement supérieurs à ce que peuvent déjà se permettre les départements du gouvernement haïtien, disposent d'une indéniable capacité à influencer les négociations, et à imposer leurs conditions, leurs exigences et leurs priorités dans la gestion de l'aide sur le terrain²¹⁹. Ce phénomène s'avère être pesant pour l'équilibre global de la coordination au lendemain du séisme, mais il ne se limite pas à la crise humanitaire de janvier 2010. Comme expliqué précédemment (cf. Partie II), Haïti connaît historiquement une longue tradition d'intervention étrangère au cœur de ses affaires intérieures, notamment en raison de la récurrence des crises et d'une situation de vulnérabilité presque durable de la population. Pour beaucoup, la présence d'acteurs étrangers dans le pays constitue depuis longtemps un poids non négligeable dans la prise de décisions en Haïti, qui semble, pour certains auteurs, avoir perdu sa pleine souveraineté depuis bon nombre d'années²²⁰. De plus, une autre problématique est engendrée par l'importante présence étrangère : il s'agit de l'incapacité du gouvernement haïtien à faire respecter ses règles en toute transparence. Une majorité d'ONG étrangères, bien qu'elles doivent légalement s'y soumettre, opère en Haïti sans se faire connaître de l'administration publique – d'où l'impossibilité pour cette dernière de connaître avec exactitude leur nombre sur le territoire –, et donc dans l'irrespect des directives de l'État quant à la nécessité de déclarer leurs activités²²¹. Ainsi, alors que la loi haïtienne impose aux ONG de

²¹⁷ Idem, p.1. Traduit de l'anglais.

²¹⁸ CHAUVET Max, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.129.

²¹⁹ THOMAS Frédéric, *op.cit.*, p.51.

²²⁰ CHARLIER-DOUCET Rachelle, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.186.

²²¹ FIGNOLÉ Jean-Claude, « Décentralisation : opportunités, limites et contraintes », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.143.

rendre annuellement des comptes à l'État haïtien, il semblerait que seules dix-neuf d'entre elles aient respecté cette exigence pour l'exercice fiscal 2009-2010²²².

Arrivant massivement sur place et fonctionnant pour une majorité en dehors de tout contrôle gouvernemental, les nombreuses organisations étrangères et autres acteurs internationaux présents en Haïti dans le cadre de l'aide humanitaire constituent une première difficulté à la coordination effective sur le terrain. La situation est telle que, pour beaucoup d'Haïtiens, les acteurs étrangers, disposant de moyens permettant de justifier sans nul doute la légitimité de leur présence sur place, semblent se substituer sans difficulté à l'État et accaparer la conduite des opérations. Étant à l'origine de nombreuses frustrations au sein de la société haïtienne, cette apparente substitution est vraisemblablement un premier frein à la consolidation du dialogue entre les parties prenantes de l'aide.

B. Dans l'urgence, la primauté du système de coordination en *clusters*

En pratique, divers mécanismes de coordination entre acteurs internationaux, autorités locales et gouvernementales haïtiennes, donateurs étrangers et société civile existaient déjà avant la crise. Néanmoins, suite au séisme et afin d'organiser l'aide, le système de coordination sectorielle par *clusters* (cf. Partie I) est activé dans les jours suivant la catastrophe. Ce mécanisme de coordination instauré par l'ONU en 2005, et dont la mise en application est confiée au Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), consiste en théorie à rassembler les intervenants humanitaires selon leurs domaines d'intervention, autour d'une plate-forme de dialogue et de coopération pour la gestion de crise. Cette plate-forme est l'occasion pour eux de partager de l'information, d'élaborer des stratégies d'action communes, de créer des partenariats, de participer à la prise de décision collective et de saisir des opportunités de renforcement des capacités locales²²³. Le 15 janvier 2010, la réponse à la crise est donc organisée au travers de la répartition de l'aide entre les différents *clusters*, auxquels s'associent dans la mesure du possible des représentants ministériels haïtiens afin de gérer la situation en collaboration²²⁴. Cette répartition des missions est décrite dans le rapport de l'ONU sur la situation, les défis et les

²²² CHAUVET Max, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.130.

²²³ MARTEL Andréanne, « Coordination humanitaire en Haïti : le rôle des clusters dans l'externalisation de l'aide », *Mondes en développement*, 2014, vol. I, n° 165, p.71.

²²⁴ IASC, 2010, *op.cit.*, p.8-9.

perspectives relatives à Haïti en 2010²²⁵. Ainsi, parmi les plus importants, le *cluster* Abris est coordonné par ONU-Habitat, travaillant à la relocalisation des sinistrés dans les camps de déplacés, à la distribution d'abris ainsi qu'à la protection des populations, en collaboration avec la société civile, les organisations partenaires, la police locale, la police civile des Nations Unies (UNPOL) et la MINUSTAH. En matière de santé, l'OMS encadre la coordination globale du *cluster*, en partenariat avec des centaines d'ONG médicales, avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population, et avec l'UNICEF, notamment pour les campagnes de vaccination. En ce qui concerne l'aide alimentaire, la coordination est déléguée au PAM, qui organise les distributions de nourriture et de matériel de secours grâce à l'aide de plusieurs organisations partenaires, mais également celle de l'UNICEF et du Ministère de la Santé. Les différents partenaires du *cluster* Eau, Hygiène et Assainissement collaborent pour leur part avec la Direction Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement (DINEPA) haïtienne ; les défis sont néanmoins nombreux, car le contexte urbain de la crise met les humanitaires face aux limites des standards établis par le secteur²²⁶. Le *cluster* Éducation, sous la coordination de l'UNICEF, s'emploie à faciliter l'accès à l'éducation malgré le contexte de crise, en partenariat avec le gouvernement haïtien, notamment via son Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, avec les ONG partenaires et divers bailleurs de fonds internationaux. Enfin, en matière de relèvement, la promotion d'opportunités économiques pour les familles affectées par le séisme est la priorité du *cluster* « Early Recovery », coordonné par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et appuyé par des programmes du gouvernement haïtien, du PAM, de la MINUSTAH, ou encore de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID). Dans le but de relancer le plus vite possible la création d'emplois, ces programmes se basent notamment sur la coopération avec des associations de citoyens et, le plus possible, en adéquation avec les autorités locales. Dirigée par le Coordinateur Humanitaire en Haïti, une équipe de travail est également créée en février 2010 afin d'examiner certaines questions stratégiques clés relatives à l'aide humanitaire²²⁷. Cette équipe, la « Humanitarian Country Team » (HCT), rassemble en pratique sept agences de l'ONU, quelques ONG, le mouvement

²²⁵ ONU, 2010, *op.cit.*, p.16-39.

²²⁶ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, p.6.

²²⁷ IASC, 2010, *op.cit.*, p.9.

international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, certains donateurs (selon les circonstances), et les représentants d'un groupe établi pour faciliter la communication entre ONG, le « NGO Coordination Support Office »²²⁸. Ce dernier a notamment permis aux ONG internationales de travailler en association avec des organisations haïtiennes, souvent peu familiarisées avec le système humanitaire international. Le rapport de l'IASC relève également l'importance de la coordination avec la MINUSTAH, présente en Haïti avant le séisme, mais aussi avec les autres contingents militaires dépêchés sur place ; en particulier en matière de logistique et de sécurité²²⁹. Étant donné la variété d'acteurs humanitaires présents sur place, la coordination sectorielle s'est toutefois heurtée à des problèmes de canalisation de l'aide ; la nécessité de gérer des réunions rassemblant plusieurs centaines de participants de taille et de niveau de professionnalisme divers a rapidement mené à l'engorgement du système de coordination de l'aide²³⁰.

C. Les défis d'une coordination efficace

Destinée à optimiser la réponse humanitaire en réponse à une catastrophe, l'approche par *clusters* n'est néanmoins pas toujours exempte de contestation. Alors que du jour au lendemain elle parvient à se substituer aux espaces de coordination existant avant le séisme, son manque de légitimité suscite aussi bien la controverse que les questions de son effectivité sur le terrain, de l'appropriation locale, ou encore des rapports qu'elle induit entre les acteurs humanitaires internationaux et vis-à-vis des acteurs locaux²³¹. De manière générale, malgré les efforts déployés, il semble que les intervenants humanitaires se retrouvent face à de multiples défis compliquant la coordination réelle sur le terrain, et affectant négativement l'effectivité de son apport sur le terrain.

Tout d'abord, sur le plan logistique, l'arrivée de l'aide internationale est retardée par un problème d'accès à l'île ; l'aéroport de Port-au-Prince, fortement endommagé, est sous la supervision de l'armée américaine qui en régule le trafic. Critiquée pour avoir avantagé certains acteurs dans le cadre de cette supervision, il semble y avoir néanmoins un consensus parmi la communauté humanitaire reconnaissant que la

²²⁸ Ibidem.

²²⁹ Ibidem.

²³⁰ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, p.4.

²³¹ MARTEL Andréanne, *op.cit.*, p.65-72.

gestion de l'aéroport était indispensable, surtout compte tenu du chaos dans lequel les secours sont arrivés dans les premiers jours de la crise²³². Le personnel humanitaire fait également face à des problèmes d'ordre sécuritaire, étant à la base de contraintes considérables sur l'organisation de l'aide²³³. Enfin, d'un point de vue climatique, l'approche de la saison des pluies et de celle des cyclones constitue un défi de taille pour la poursuite de l'aide ; a fortiori compte tenu de la rapide propagation de l'épidémie de choléra dès la fin de l'année, montrant que, malgré une importante présence étrangère, la situation sur place peut très vite échapper à tout contrôle²³⁴. Ces contraintes liées au contexte local apparaissent dans un premier temps comme une potentielle explication du manque de coordination des acteurs, et une raison pour renforcer le leadership humanitaire²³⁵. Mais il semblerait pourtant que les défis de la coordination entre acteurs se trouvent au plus près de ceux-ci, découlant des modalités relatives au fonctionnement même du système humanitaire international.

Ainsi, constituant un élément emblématique du cas haïtien, le manque de connaissance approfondie du terrain se trouve être l'un des problèmes majeurs pour bon nombre d'organisations étrangères dans l'efficacité de leurs interventions. Comme le rappellent Michael Barnett et Thomas G. Weiss dans « *Humanitarianism in question. Politics, power, ethic* », il faut rester vigilant quant au discours dit « des besoins » consistant à penser que le contexte est moins important que les nécessités en situation d'urgence humanitaire²³⁶. Au contraire, les acteurs sont généralement contraints à s'adapter aux situations locales s'ils aspirent à atteindre des résultats concrets. De ce point de vue-là, les organisations humanitaires établies en Haïti avant le séisme ont joué un rôle essentiel dans les premières heures de la crise, étant donné leur présence sur place dès les premiers instants de la catastrophe, les relations préalablement nouées avec les institutions gouvernementales haïtiennes et les organisations locales, et leur connaissance du terrain²³⁷. Mais l'ampleur des besoins, couplée à celle des destructions, est telle que leur intervention ne suffit pas. Malgré l'abondance de moyens, le personnel humanitaire dépêché sur place en urgence est

²³² IASC, 2010, *op.cit.*, p.16.

²³³ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, p.2.

²³⁴ Idem, p.6.

²³⁵ IASC, 2010, *op.cit.*, p.17.

²³⁶ BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, in BARNETT Michael, G.WEISS Thomas, *op.cit.*, p. 47.

²³⁷ IASC, 2010, *op.cit.*, p.16.

vraisemblablement démunie de connaissances appropriées face aux enjeux imposés par l'environnement urbain²³⁸. Sur le plan opérationnel, cet afflux d'organisations, bien intentionnées mais parfois peu professionnelles, est un défi supplémentaire pour la coordination globale entre les acteurs, surtout quand l'aide proposée s'avère inappropriée. Le manque de compréhension du milieu s'avère être une difficulté d'autant plus grande pour appréhender la complexité de la vulnérabilité locale et l'étendue des besoins, tandis que la plupart des travailleurs humanitaires ne maîtrise ni le français ni le créole haïtien²³⁹. En pratique, par manque de connaissances, certaines organisations étrangères ont donc du mal à identifier les couches les plus vulnérables de la population nécessitant une attention particulière, et l'aide n'est alors pas systématiquement orientée dans la bonne direction, en adéquation avec les nécessités. Cette méconnaissance du terrain et la faible qualité de l'analyse de la situation affaiblissent nettement la qualité de l'aide apportée par les organismes étrangers, et ne participent pas à une meilleure appropriation locale de l'aide humanitaire.

Ensuite, en plus d'un manque de compréhension du contexte haïtien, la coordination de l'aide fait également l'objet de polémiques quant aux rapports qu'elle induit entre les acteurs internationaux, et vis-à-vis des acteurs locaux. Plus amplement développé dans le chapitre suivant (voir infra), ce point examine la question des différentes logiques d'action des acteurs dans le contexte d'urgence, s'avérant dans l'ensemble génératrices de concurrence entre certains dispensateurs d'aide et d'exclusion des acteurs locaux. Guidées à la base par un impératif d'efficacité, ces logiques ne produisent finalement pas plus que d'importants manques à gagner pour l'effort de coordination global, et ne favorisent pas l'appropriation locale. Dans cette situation, certaines sources déplorent l'absence d'un plus grand leadership humanitaire entre les *clusters* ; car celui-ci permettrait d'encadrer l'aide et de donner une direction plus générale à l'effort fourni par les nombreux acteurs présents sur place, via la prise de décisions cohérentes entre les différents partenaires internationaux²⁴⁰. Selon l'IASC, une coordination plus ciblée et mieux définie entre les *clusters* aurait ainsi contribué à une plus grande cohérence

²³⁸ Idem, p. 25.

²³⁹ ECHO, *Haiti before the earthquake*, op.cit., p.3.

²⁴⁰ IASC, 2010, op.cit., p.17.

entre les niveaux stratégique et opérationnel de la réponse humanitaire²⁴¹. Cette responsabilité, qui renvoie au rôle du Coordinateur Humanitaire en Haïti, est donc essentielle pour la cohérence de la réponse humanitaire globale et ses objectifs sont ambitieux :

*« (...) fournir une vision stratégique et des orientations à la communauté humanitaire, en établissant et en maintenant des mécanismes de coordination complets comprenant tous les acteurs opérationnels, en convenant de la répartition des responsabilités entre les organismes, en établissant une liaison étroite avec le Gouvernement et en assurant la coordination avec tous les autres acteurs concernés par la réponse. »*²⁴²

Enfin, un dernier enjeu s'avère crucial pour les travailleurs humanitaires dans leur volonté d'aider le peuple haïtien : soit le fait d'assurer la transition entre la situation d'urgence humanitaire vers la phase de reconstruction et de réhabilitation du pays, ce qui constitue l'un des défis de taille auxquels font face les acteurs de l'aide en Haïti. Alors que les opérations de sauvetage se terminent progressivement, les préoccupations sur place concernent désormais le relèvement du pays, et le gouvernement haïtien sollicite l'appui de la communauté humanitaire internationale afin d'entreprendre la reconstruction post-séisme²⁴³. Dans le contexte de grande vulnérabilité de la population haïtienne, la question du continuum entre aide humanitaire et aide au développement devient centrale car le risque de voir se pérenniser la situation d'urgence est potentiellement grand. En ce sens, dans les mois suivant le séisme, l'évacuation des camps et la relocalisation des personnes déplacées se révèlent, bien que nécessaires, problématiques sur le plan opérationnel²⁴⁴. Et les défis qu'elles impliquent, notamment en matière de coordination, sont nombreux. Alors que son objectif est avant tout d'aider les populations à « *rester vivantes aujourd'hui et à survivre demain* »²⁴⁵, l'humanitaire se doit de se soucier de l'appropriation locale de l'aide apportée. Selon Pierre Salignon, c'est lorsque l'aide d'urgence devient structurelle qu'elle devient problématique, quand elle se substitue à l'État et assure ses missions, ce qui mène à

²⁴¹ Ibidem.

²⁴² Idem, p.23. Traduit de l'anglais.

²⁴³ Idem, p.19.

²⁴⁴ Idem, p.21.

²⁴⁵ GRÜNEWALD François, RODRIGUEZ Marc, « Chapitre 3 : Pour une conception nouvelle de l'intervention extérieure en situation de crise », in HUSSON Bernard, PIROTTE Claire, *op.cit.*, p.91.

une situation de déresponsabilisation collective²⁴⁶. D'un point de vue haïtien, cet argument est le point central des critiques déplorant une certaine « ingérence » humanitaire en Haïti et une dépendance économique « entretenue » vis-à-vis de l'aide extérieure. Cette aide massive, et gratuite, induit des effets indésirables sur l'équilibre économique local, et il semble nécessaire pour Haïti de sortir de ces rapports de dépendance chronique et profondément intériorisée afin de consolider les bases de son développement²⁴⁷. Pour la population locale, il est indispensable de pouvoir revenir petit à petit à une situation stable, notamment via la création d'emplois durables permettant aux ménages de disposer d'un salaire immédiat et de recouvrer leur autonomie²⁴⁸ ; soit de remplacer l'aide extérieure en investissant dans les secteurs vitaux de l'économie et de la société haïtiennes, afin de « *réinventer l'avenir* » en Haïti²⁴⁹.

En considérant les effets à long terme de la gestion d'une crise humanitaire, il est certain qu'une bonne compréhension du contexte, des besoins et des capacités au moment de l'apport de l'aide est déterminante pour obtenir des résultats futurs satisfaisants²⁵⁰. Malgré certaines contraintes relatives au contexte local, l'aide doit impérativement se baser sur une connaissance élargie de l'environnement dans lequel elle est déployée. Pour ce faire, il est fondamental pour la communauté humanitaire internationale de s'appuyer sur les structures locales existantes, afin de ne pas affaiblir ces dernières au nom de la prééminence de l'efficacité. La collaboration avec les acteurs locaux peut s'avérer décisive en termes de résultats, et il est donc essentiel que les modalités de l'aide résultent d'un dialogue constructif entre les dispensateurs de l'aide et ces derniers, tels que le gouvernement, les acteurs de développement, les organisations nationales, les communautés et les populations affectées²⁵¹. Toutefois, dans le cas haïtien, la population affectée par le séisme semble totalement exclue de la conception et l'implémentation de la réponse humanitaire²⁵². Face à la complexité de la situation, diverses critiques émergent donc du débat sur la coordination de l'aide humanitaire en Haïti. Selon elles, les

²⁴⁶ SALIGNON Pierre, « Haïti, république des ONG : « l'empire humanitaire » en question », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.187.

²⁴⁷ JEAN Michaëlle, « Préface », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.12.

²⁴⁸ IASC, 2010, *op.cit.*, p.19.

²⁴⁹ JEAN Michaëlle, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.12.

²⁵⁰ IASC, 2010, *op.cit.*, p.25.

²⁵¹ Ibidem.

²⁵² Ibidem.

organisations humanitaires auraient décidé de ne pas travailler en association avec les acteurs locaux et ignoraient leur volonté d'autonomie ; et à défaut de collaboration, l'action humanitaire aurait ainsi induit, de manière involontaire, des effets néfastes sur la situation du pays²⁵³. La coordination de l'aide en Haïti au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, dévoilant pour certains des rapports déséquilibrés vis-à-vis des partenaires locaux, porte ainsi le débat sur les logiques de fonctionnement dans l'urgence du système humanitaire international.

III. Chapitre II : Des logiques de fonctionnement nuisant à l'effort de coordination global

Le chapitre précédent présente les contours de la coordination de l'aide humanitaire au lendemain du tremblement de terre. En raison de certaines difficultés imposées à l'effort de coordination global, telles qu'une présence étrangère écrasante, des défis d'ordre logistiques, sécuritaires, climatiques, une méconnaissance du terrain, la faible qualité de l'analyse des besoins ou encore le manque d'un leadership humanitaire fort, la coordination n'est pas ressentie comme entièrement concluante dans le chef d'une partie des acteurs concernés. Pour beaucoup, la coordination induit au contraire des rapports déséquilibrés entre les acteurs de l'aide. Il convient alors de se demander dans quelle mesure ces rapports seraient favorisés par certaines logiques de fonctionnement propres au contexte de crise, guidant l'action des intervenants humanitaires et engendrant de potentiels manques à gagner pour la gestion de l'aide.

A. D'une logique de concurrence entre acteurs internationaux

La question de la coordination de l'aide dans le cadre de la crise humanitaire haïtienne porte premièrement notre intérêt sur celle des rapports de travail à l'intérieur même de la communauté humanitaire internationale. En ce qui concerne ce premier type de relations, il est intéressant de noter que l'approche par *clusters*, basée sur l'idée d'atteindre par la coordination une plus grande efficacité opérationnelle, sous-estime selon certains auteurs les potentiels phénomènes de

²⁵³ MATTEI Jean-François, « Haïti, ou l'éthique humanitaire en question », *Alternatives humanitaires* (en ligne), 2016, n°1 (inaugural), p.3, consulté le 2 juillet 2018 sur http://alternatives-humanitaires.org/wp-content/uploads/2016/01/10.Transitions_JFMattei_VFR.pdf.

compétition entre acteurs de l'aide. La recherche d'une efficacité toujours plus grande peut en effet conduire ces derniers à entrer en concurrence pour l'obtention de ressources, pour l'accès aux informations, pour l'exclusivité médiatique, pour l'autonomie ou encore pour le leadership de l'aide²⁵⁴. Selon Andréanne Martel, chercheuse au Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société de l'Université du Québec à Montréal, le risque consiste, dans cette perspective, à ce que l'efficacité opérationnelle devienne une fin en soi, et non plus un moyen au service des humanitaires pour venir en aide aux victimes²⁵⁵. Cette situation s'avère problématique quand elle compromet la poursuite des objectifs initiaux de l'action, impacte les rapports avec les acteurs locaux et altère les modalités de l'intervention, notamment en remettant en question les perspectives de temporalité de l'aide et la question de la pérennité de l'urgence²⁵⁶. Qu'elle survienne de manière interne à un *cluster* ou au contraire entre ceux-ci, cette logique de fonctionnement impliquant potentiellement une concurrence entre les organismes, et parfois entre les différentes formes d'aide (urgence, réhabilitation, développement), est clairement relative à une vision à court terme de l'action. Ainsi, étant sous la pression constante des bailleurs de fonds pour l'obtention de résultats rapides et probants quant à leur participation, les ONG et autres organisations internationales sont généralement contraintes de travailler dans un climat où la surabondance d'organismes étrangers ne fait qu'exacerber l'agitation et les tensions dues à l'urgence. Dans cette atmosphère, un fossé se creuse progressivement parmi les organisations en raison de leurs agendas divers, mettant à jour la variété des intérêts en jeu²⁵⁷. Ce phénomène ne participe pas au renforcement de la coordination de l'aide, puisque pour certaines ONG, le besoin d'indépendance est tel qu'elles conçoivent la coopération comme une contrainte supplémentaire, notamment quand celle-ci se révélerait préjudiciable pour leur autonomie de décision²⁵⁸.

Outre la question de la coordination, le contexte d'urgence serait donc pour certains auteurs à même de provoquer des rapports de rivalité entre les ONG, en attisant la concurrence pour toujours plus de performance et de visibilité

²⁵⁴ MARTEL Andréanne, *op.cit.*, p.69-70.

²⁵⁵ *Idem*, p.71.

²⁵⁶ *Ibidem*.

²⁵⁷ *Idem*, p.73.

²⁵⁸ *Ibidem*.

médiatique²⁵⁹. Selon Thierry Pech et Marc-Olivier Padis, tandis qu'elle suscite l'opportunisme d'ONG parfois peu professionnelles, voire inexpérimentées dans le domaine de l'aide d'urgence, « *cette concurrence médiatique (...) prive de l'aide nécessaire d'autres zones en danger, provisoirement placées dans l'angle mort de la mise en scène* »²⁶⁰. Autrement dit, la visibilité médiatique des organisations humanitaires s'avère parfois en décalage avec l'effectivité de leur intervention sur le terrain^{261,262} ; en particulier dans le cas des organismes moins expérimentés en matière d'aide d'urgence, déployant leurs équipes en Haïti sans grande légitimité ni connaissance approfondie des besoins. Via la sélection de certains aspects de la réponse à la crise, la présentation de l'information par leurs attachés de presse correspond parfois à la poursuite de certains intérêts, et contribue à certains égards à relayer des stéréotypes erronés sur la situation du peuple haïtien²⁶³.

Cette logique de rivalité entre acteurs internationaux, responsable de l'importante pression quant à l'obligation de montrer des résultats et de prouver leur efficacité sur le terrain, est inhérente au fonctionnement humanitaire²⁶⁴. Alors qu'elle contraint les ONG à fonctionner en termes de visibilité, cette concurrence nuit à l'effort global de coordination entre les acteurs de l'aide. Mais de surcroît, cette logique risque de conduire les intervenants étrangers à réduire les Haïtiens à leur position de victimes, et à déconsidérer le potentiel des structures locales dans leur capacité de réponse à la crise, ne favorisant donc pas l'inclusion des partenaires locaux dans la mise en œuvre de l'aide²⁶⁵.

B. À une logique d'exclusion des partenaires locaux

En raison de cette logique de concurrence et d'une méconnaissance des capacités locales partagée entre les membres de la communauté humanitaire internationale, la situation laisse à penser que les opportunités de travailler avec les partenaires locaux

²⁵⁹ PECH Thierry, PADIS Marc-Olivier, *op.cit.*, p.78.

²⁶⁰ Ibidem.

²⁶¹ JABOUIN Evens, « Haïti, en situation post-séisme : quelques effets de la catastrophe du 12 janvier 2010 sur la population locale », *Études caribéennes* (en ligne), 2010, n°17, p.7, consulté le 2 juillet 2018 sur <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/4842>.

²⁶² Ibidem.

²⁶³ SAINT FLEUR Jean-Max, « La presse haïtienne face aux victimes », in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.89-91.

²⁶⁴ THOMAS Frédéric, *op.cit.*, p.33.

²⁶⁵ Idem, p.63.

n'ont pas été suffisamment saisies. À cet égard, entre les acteurs humanitaires internationaux et les acteurs locaux (tels que les autorités locales, les organisations nationales, ou encore la société civile haïtienne), de nombreuses critiques soulignent un manque important d'inclusion de ces derniers dans la mise en œuvre de l'aide²⁶⁶.

Dans un premier temps, du fait de l'absence de leadership assumé par le gouvernement haïtien, la communauté humanitaire internationale se retrouve rapidement livrée à elle-même, et contrainte de prendre des décisions par substitution à l'État²⁶⁷. Les relations entre les organismes humanitaires étrangers et les institutions locales et nationales, dont les membres se sentent lésés et affaiblis par le tournant que prend la coordination de l'aide, se révèlent quelque peu tendues ; en cause, la faiblesse de l'État aggravée par les conséquences du séisme, mais aussi le fait que les dirigeants haïtiens sont jugés trop corrompus par certaines ONG ne désirant pas leur laisser de responsabilité dans la mise en œuvre de l'aide²⁶⁸.

Ensuite, en ce qui concerne les organisations du tissu associatif haïtien, l'inclusion n'est malheureusement pas meilleure. Dans la précipitation, les associations haïtiennes, ne possédant pas suffisamment de fonds et de compétences pour prendre le relais du politique, ressentent aussi une mise à l'écart des discussions relatives au cadre stratégique et opérationnel de la réponse humanitaire²⁶⁹. Hormis avec les ONG présentes sur place avant la survenue du séisme, le dialogue est peu engagé avec ces acteurs locaux qui peuvent pourtant faire bénéficier les intervenants humanitaires de leur connaissance approfondie du terrain, des spécificités culturelles et des opportunités existantes quant à un potentiel renforcement des capacités locales²⁷⁰. Selon Andréanne Martel, la configuration des mécanismes de coordination n'avantage pas la représentation au sein des discussions de ces acteurs locaux ayant un poids financier et opérationnel moindre, ce qui implique *in fine* une surreprésentation de la communauté humanitaire internationale dans la prise de décisions stratégiques²⁷¹. Pour cette chercheuse, le manque d'inclusion est donc avant tout à mettre en relief avec un problème d'accessibilité aux systèmes de

²⁶⁶ MARTEL Andréanne, *op.cit.*, p.72.

²⁶⁷ HURBON Laënnec, *op.cit.*, in HURBON Laënnec, *op.cit.*, p.226.

²⁶⁸ JABOUIN Evens, *op.cit.*, p.7.

²⁶⁹ MATTEI Jean-François, *op.cit.*, p.3.

²⁷⁰ IASC, 2010, *op.cit.*, p.17.

²⁷¹ MARTEL Andréanne, *op.cit.*, p.74.

coordination, notamment à celui des *clusters*²⁷². En ce sens, l'accès aux réunions de coordination constitue un premier élément problématique à l'inclusion des acteurs locaux. Sur le plan linguistique, l'usage dominant de l'anglais comme langue principale de travail entre les différents acteurs est un facteur élémentaire compromettant sérieusement le sentiment d'implication des différents partenaires locaux au sein d'une majorité de *clusters*^{273,274}. De plus, le fait que le principal lieu de rencontre entre les acteurs se situe dans l'enceinte des Nations Unies, au siège de la MINUSTAH, dont l'accès est restreint et fortement contrôlé pour des questions de sécurité, s'ajoute à cette problématique²⁷⁵. Il semblerait d'ailleurs que certaines organisations haïtiennes n'aient simplement pas connaissance de cet espace de coordination, ou n'éprouvent pas le sentiment d'y être conviées. Parallèlement à ces limites tangibles, Andréanne Martel soulève également que le manque d'accessibilité aux processus de coordination est induit par le fonctionnement même de la communication entre les ONG internationales, en raison duquel le caractère exclusif de l'organisation sectorielle de l'aide par *clusters* est renforcé²⁷⁶. Dans cette perspective, la logique d'exclusion est plus imperceptible, et se rapporte à une culture de l'aide humanitaire partagée entre les acteurs internationaux : le langage technique utilisé, l'accès à la technologie, les similitudes culturelles et organisationnelles entre organisations étrangères, ou encore les partenariats conclus préalablement entre ces dernières influencent ainsi le degré d'inclusion des acteurs locaux²⁷⁷. Malgré un nombre important d'avis prônant l'échange d'informations et le renforcement de partenariats avec les associations locales, il apparaît en effet que les partenariats conclus dans le cadre de la réponse à la crise concernent presque toujours des membres du réseau humanitaire international dans la réalité²⁷⁸.

Outre la mise à l'écart des organisations locales, cette logique d'exclusion touche également les populations, et notamment celles qui sont les plus affectées par le séisme, soit les premières concernées par l'aide humanitaire. Dans l'urgence, l'agitation est telle qu'une bonne partie des bénéficiaires se sentent quelque peu dépossédés et déconsidérés par cette importante présence étrangère. Alors qu'ils ne

²⁷² Ibidem.

²⁷³ IASC, 2010, *op.cit.*, p.17.

²⁷⁴ CORBET Alice *et al.*, *op.cit.*, p.72.

²⁷⁵ MARTEL Andréanne, *op.cit.*, p.75.

²⁷⁶ Ibidem.

²⁷⁷ Idem, p.76.

²⁷⁸ Idem, p.74.

sont que très peu consultés et inclus dans la conception des programmes d'aide, les Haïtiens interprètent cela comme un manque de respect vis-à-vis de leur volonté d'implication et de prise d'initiatives²⁷⁹. Largement ressentie parmi la société haïtienne, les bénéficiaires déplorent cette exclusion, d'autant plus compte tenu de la nécessité pour les acteurs humanitaires d'adapter leur schéma de réponse classique à un ensemble de besoins spécifiques et à un environnement urbain auquel ils ne sont pas habitués. Selon François Grünewald, ces circonstances ont sans nul doute affecté négativement la pertinence et l'efficacité de la réponse, notamment au niveau du ciblage des personnes les plus affectées, puisque la communauté humanitaire semble en effet avoir été privée d'indications essentielles sur les conditions de vie des populations et sur l'étendue de la vulnérabilité de certains groupes.

En définitive, le manque de coopération avec les acteurs locaux a conduit la communauté humanitaire à sous-estimer, et donc sous-utiliser, les capacités nationales qui auraient pu être sollicitées dans le cadre de l'aide humanitaire²⁸⁰. Le manque de volonté de la part de certains acteurs internationaux de travailler en partenariat avec leurs homologues haïtiens n'a contribué qu'à créer des structures parallèles contournant les structures nationales existantes²⁸¹. Par conséquent, l'occasion de travailler conjointement, au-delà des missions d'urgence, sur le développement et le renforcement des institutions haïtiennes dans une perspective de long terme, semble naturellement manquée²⁸². Sans engagement de partenariat durable entre ONG et acteurs locaux, la position d'infériorité dans laquelle ils ont été en grande partie relégués est malheureusement confortée.

Alors qu'une collaboration conduirait sans nul doute à des résultats évidents, il ne faut pas négliger les circonstances empêchant ces acteurs de travailler sur un pied d'égalité²⁸³. À la base de leurs rapports, les fortes inégalités de statut entre citoyens haïtiens, élites politiques et travailleurs humanitaires ne sont pas sans importance dans le développement réciproque et la prolifération d'idées préconçues. Ces inégalités, préexistantes à la crise, ne se sont donc en aucun cas résorbées après la catastrophe ; le fait que les travailleurs humanitaires vivent dans des conditions

²⁷⁹ GRÜNEWALD François, *op.cit.*, p.5.

²⁸⁰ IASC, 2010, *op.cit.*, p.18.

²⁸¹ Ibidem.

²⁸² Idem, p.17.

²⁸³ CORBET Alice *et al.*, *op.cit.*, p.78.

fondamentalement différentes de celles d'une majorité d'Haïtiens en est peut-être le signe d'une exacerbation²⁸⁴. En effet, notamment pour des questions de sécurité, les expatriés vivent généralement dans les quartiers réservés aux élites haïtiennes, ce qui, au sein des milieux populaires haïtiens, alimente un a priori négatif à l'égard des humanitaires. De la constatation d'un déséquilibre évident entre les différents acteurs de l'aide, se développent des sentiments de frustration grandissants parmi la population haïtienne et vis-à-vis des travailleurs étrangers^{285,286}. Et il semblerait également que ces logiques de concurrence et d'exclusion, qui s'avèrent être au détriment de l'effectivité de l'aide, de la conclusion de partenariats durables avec les acteurs locaux et de la considération des bénéficiaires, soient également à l'origine d'un important gaspillage des ressources et d'autres effets néfastes sur la population.

IV. Conclusion

Comme cela vient d'être abordé au fil de cette troisième partie, la question de la coordination entre les différents acteurs se révèle fondamentale pour appréhender la complexité de la gestion de l'aide en Haïti, au lendemain du séisme. Caractérisée par une lourde présence étrangère, rassemblant une impressionnante diversité d'acteurs, l'ampleur de la crise dépasse l'État haïtien, auquel se substitue presque naturellement la communauté humanitaire internationale. Malgré la technicité du système de coordination en *clusters*, les acteurs se retrouvent face à de multiples défis dans la mise en œuvre de l'aide. Alors que ces contraintes ne font que confirmer la nécessité pour les humanitaires de s'appuyer sur les structures locales et d'établir un dialogue constructif avec les acteurs locaux, l'effort de coordination n'est vraisemblablement pas ressenti comme concluant, en particulier au sein des milieux haïtiens. Ce constat a donc porté la réflexion sur les potentielles logiques de fonctionnement au cœur du système humanitaire mis en place en Haïti et certaines conclusions semblent s'en être dégagées. Premièrement, une logique de concurrence entre acteurs internationaux apparaît comme ayant potentiellement nui à cet effort de coordination, du fait d'avoir entretenu des rapports de rivalité entre dispensateurs d'aide pour l'appropriation de ressources, d'informations, de leadership ou de

²⁸⁴ Idem, p.77.

²⁸⁵ JABOUIN Evens, *op.cit.*, p.8.

²⁸⁶ MATTEI Jean-François, *op.cit.*, p.3.

visibilité médiatique. Deuxièmement, alors que cette première logique contribue à déconsidérer les bénéficiaires de l'aide et à sous-estimer le potentiel des structures locales, une logique d'exclusion des espaces de coordination semble également à l'œuvre, au détriment de la participation des institutions gouvernementales, des associations locales et des populations.

Concrètement, cette mise à l'écart de la coordination met en relief l'asymétrie de capacités entre acteurs locaux et internationaux, et prive ces derniers de moyens qui permettraient probablement d'éviter le gaspillage de ressources et les effets néfastes de l'aide constatés dans le cadre de la gestion de crise. En effet, le manque de coordination entre les divers acteurs de la scène humanitaire implique un niveau relativement élevé de dépenses, en termes de ressources, et dans une certaine mesure, d'argent. L'arrivée d'un nombre impressionnant d'organismes sur place explique celle d'une quantité importante de matériel et d'articles de secours, qui ne sont néanmoins pas toujours appropriés aux besoins locaux²⁸⁷. Parmi les organismes étrangers, notamment ceux opérant avec le moins de professionnalisme et d'expérience de terrain, les dépenses d'argent ne sont pas non plus toujours justifiées, et certaines initiatives prises dans le cadre de l'aide humanitaire sont contraires aux objectifs de développement à plus long terme. Dans cette perspective, l'on constate également que l'aide d'urgence, dans sa volonté de faire le bien, induit malgré elle des effets néfastes affectant directement la société haïtienne dans ses perspectives de relèvement. En effet, l'humanitaire, à travers la gratuité des services et des distributions qu'il assure à la population, le recrutement des personnes les plus qualifiées, ou les moyens colossaux qu'il met en œuvre pour répondre à la crise, fait en quelque sorte de la concurrence déloyale aux acteurs haïtiens^{288,289,290}. Sans avoir forcément conscience de nuire à la relance de l'économie haïtienne, l'exclusion des acteurs locaux par les organismes étrangers cristallise néanmoins un ensemble d'inégalités de statut et de moyens entre ceux-ci, étant notamment à la base du développement de ressentiments de part et d'autre de cet ensemble d'intervenants. Ces perceptions mutuelles sont à la base de la création d'amalgames entre les parties,

²⁸⁷ IASC, 2010, *op.cit.*, p.27.

²⁸⁸ MATTEI Jean-François, *op.cit.*, p.3-4.

²⁸⁹ RAINHORN Jean-Daniel, « La scène haïtienne au lendemain du séisme » in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.123.

²⁹⁰ *Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles : République d'Haïti*, Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2011, p.12.

entretenant certaines idées reçues stéréotypées sur les différents acteurs : selon ces préjugés, les Haïtiens seraient par exemple condamnés à rester dans une position de victimes, l'État haïtien se trouverait dans une faillite perpétuelle expliquant la défaillance de ses services et Haïti serait un pays sans reconstruction possible²⁹¹ ; en ce qui concerne les ONG et autres organisations internationales, celles-ci serviraient tacitement les intérêts des grandes puissances, profiteraient de l'absence de l'État pour exploiter la misère du peuple haïtien, et l'aide humanitaire internationale ferait alors partie d'un mouvement néo-colonialiste dissimulant en fait l'impérialisme occidental sous de bonnes intentions^{292,293,294}. Ces idées préconçues, parfois extrêmes, sont alimentées par l'urgence de la crise, le caractère chaotique de la situation et le manque de considération entre parties prenantes, et elles ne favorisent pas la consolidation d'un dialogue qui fait déjà défaut.

En fin de compte, pour reprendre l'hypothèse évoquée au début de cette partie, l'absence d'un réel dialogue entre les acteurs, causée par un ensemble de défis relatifs au contexte de crise mais également par les modalités du fonctionnement humanitaire lui-même, n'a pas favorisé *en soi* la poursuite d'intérêts propres. En revanche, elle résulte de logiques de concurrence et d'exclusion qui semblent avoir elles-mêmes suscité l'alimentation réciproque d'idées préconçues, le gaspillage des ressources et une concurrence déloyale à l'égard des acteurs locaux ; ce qui *in fine* semble avoir contribué à desservir la poursuite de l'intérêt commun, et à affaiblir la qualité de l'aide.

²⁹¹ ROBERT Arnaud, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.114.

²⁹² PECH Thierry, PADIS Marc-Olivier, *op.cit.*, p.144.

²⁹³ SAINT PAUL Jean-Eddy, *op.cit.*, in RAINHORN Jean-Daniel, *op.cit.*, p.156.

²⁹⁴ THOMAS Frédéric, *op.cit.*, p.32.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le point de départ de ce mémoire a été la constatation, au travers de nombreuses lectures, d'une abondance de critiques exprimées quant à la gestion globale de l'aide humanitaire en Haïti, suite au séisme dévastateur du 12 janvier 2010. Ces critiques, émanant d'une diversité d'acteurs concernés directement ou non par le séisme, sont relativement unanimes sur le fait que de multiples manquements semblent avoir été occasionnés dans le cadre de l'aide d'urgence. Blâmant tout autant les acteurs internationaux comme certains facteurs locaux pour avoir contribué à cette situation, les critiques mettent en fin de compte en relief des contradictions qui, au-delà de la catastrophe de 2010, semblent propres au cas haïtien. Alors que les circonstances s'avèrent plus complexes qu'il n'y paraît, l'objectif de cette recherche s'est donc inscrit dans la volonté d'élaborer une synthèse des éléments ayant déterminé la qualité de l'aide humanitaire apportée dans le cadre de la crise humanitaire haïtienne.

Par conséquent, la question de recherche ayant guidé ce travail questionnait donc les facteurs ayant pu se révéler déterminants dans le cadre d'un potentiel « échec » de l'aide, et étant à l'origine des critiques émises. Appuyée par deux hypothèses, la conduite de ce travail s'est tout d'abord engagée dans l'examen de la situation humanitaire concrète au lendemain du séisme. Ainsi, il a pu être démontré que, en dépit d'un bilan humain et matériel colossal, faisant état de centaines de milliers de morts, de plusieurs millions de personnes affectées par le séisme au total, et de dégâts matériels sans précédent, la mobilisation pour répondre à la crise a été considérable. L'aide humanitaire et financière, à hauteur de plusieurs milliers d'ONG dépêchées sur place et de quelques milliards de dollars promis par une quantité impressionnante de donateurs, a été massive ; ainsi, elle a incontestablement contribué à sauver des milliers de vies et à soutenir le peuple haïtien dans cet épisode noir de son histoire. Néanmoins, alors que les conditions matérielles, humaines, financières étaient manifestement réunies pour que la réponse d'urgence soit crédible, effective et en phase avec les besoins locaux, plusieurs controverses ont vu le jour. Celles-ci découlent de diverses problématiques entre autres relatives à l'importante présence étrangère et à la faiblesse de l'État haïtien, qui semblent, pour beaucoup, constituer des facteurs alimentant une dépendance locale à l'aide extérieure sans toutefois conduire à des résultats concluants.

Cela étant, ces différents constats n'ont fait que renforcer l'idée selon laquelle l'analyse du contexte haïtien pouvait se révéler fondamentale pour comprendre l'ampleur de la situation. Formulée dans le cadre d'une première hypothèse, la nécessité d'étudier les circonstances antérieures à la catastrophe a donc conduit à considérer les facteurs historiques, politiques, climatiques, démographiques et socio-économiques comme potentiellement déterminants dans l'aggravation de la crise et de ses conséquences. Après examen de ces différentes composantes, il s'est avéré que la « vulnérabilité haïtienne » est multifactorielle et, sans conteste, préexistante à la catastrophe. En réponse à cette première hypothèse, laquelle suggérait que cet ensemble de caractéristiques inhérentes au contexte haïtien ait contribué à accentuer l'ampleur de la crise et de ses conséquences, il est apparu que la dimension politique en ait effectivement influencé l'issue de manière prépondérante. Marquée par d'importantes vulnérabilités sur les plans écologique, démographique et socio-économique, la gravité de la situation actuelle semble en effet relever à la base d'une question d'ordre politique. Progressivement accentué au cours d'une histoire de « séismes », le contexte de crise politique quasi-permanente s'est révélé être à l'origine des nombreuses autres crises endurées par la population haïtienne. Dans cette perspective, le contexte d'instabilité généralisée semble avoir grandement influencé la gestion de la crise humanitaire de janvier 2010, et mis en évidence la défaillance de l'État haïtien dans sa volonté d'assurer ses missions les plus élémentaires ; ce qui tend à confirmer la première hypothèse en la nuancant toutefois, compte tenu de la prévalence du facteur politique.

Ensuite, il a été question de poursuivre cette recherche par l'analyse de la coordination entre les divers acteurs de l'aide au lendemain du séisme. Étant donnée l'importante vague de critiques sur le sujet, il a semblé intéressant de s'interroger sur les modalités de cette coordination, au travers d'une seconde hypothèse : celle-ci questionnait dès lors le manque de dialogue entre acteurs comme étant potentiellement à la base de la poursuite d'intérêts individuels se substituant à celle d'un intérêt collectif, et affectant en conséquence la qualité de l'aide apportée. Après un état des lieux de la coordination, révélant un nombre impressionnant d'acteurs très divers, rassemblés dès les premiers jours de la crise autour du système de coordination en *clusters*, il est apparu dans un premier temps qu'une multitude de contraintes opérationnelles se soient imposées dans l'urgence. Ces nombreux défis,

découlant du contexte local mais aussi des modalités-mêmes du fonctionnement du système humanitaire international, ont porté notre attention sur les logiques à l'œuvre au cœur de ce dernier. Ainsi, il en est ressorti que deux logiques en particulier ont nui à l'effort de coordination global, en ayant favorisé des rapports déséquilibrés entre intervenants humanitaires. Ces logiques – l'une attisant la rivalité entre acteurs internationaux en vertu de la performance et de la visibilité, l'autre nuisant à l'inclusion des partenaires locaux dans la mise en œuvre de l'aide –, semblent avoir mené à un manque d'effectivité de l'aide, à un important gaspillage des ressources et à d'autres effets collatéraux affectant négativement l'équilibre local. Tout en détériorant la qualité du dialogue entre les acteurs, ces logiques semblent être par ailleurs à l'origine du développement de ressentiments et d'idées préconçues entre ces derniers. Tandis que l'existence *en soi* d'intérêts propres ne soit pas intrinsèquement liée à l'absence de dialogue entre intervenants humanitaires, il apparaît que les logiques évoquées plus haut aient pour leur part joué un rôle central entravant lourdement la conduite d'une stratégie collective en matière d'aide humanitaire en Haïti. Ces constats nous incitent donc à nuancer également cette deuxième hypothèse, en mettant en évidence l'incidence des logiques en jeu dans l'affaiblissement global du dialogue, et donc de la qualité de l'aide.

En définitive, il apparaît que, en dépit d'une quantité importante de ressources et de moyens mis à la disposition d'intervenants humanitaires eux-mêmes dépêchés en nombre, la complexité de la crise haïtienne ait surpassé la bonne volonté des secouristes et les espoirs suscités par l'importante mobilisation mondiale ayant suivi le séisme. Dans l'urgence, cette catastrophe humanitaire sans précédent a été la source de nombreux défis pour les acteurs en présence, en plus des multiples vulnérabilités profondément enchevêtrées dans une crise historique et politique complexe, et avec lesquelles les humanitaires ont dû composer. Dans cette situation particulière, dont la complexité était globalement mal appréhendée par le personnel humanitaire étranger, la mise en œuvre d'une aide effective, en phase avec les besoins locaux, et en dehors de toute logique d'exclusion et de concurrence entre les acteurs, s'est avérée particulièrement difficile à concrétiser dans la pratique. Par conséquent, par manque de résultats tangibles, de nombreuses critiques ont vu le jour, principalement en raison des complications opérationnelles ayant considérablement limité la capacité à fournir une réponse appropriée à la crise.

Alimentées par une série de ressentiments et d'amalgames, ces critiques ont sans aucun doute contribué à creuser davantage le fossé entre les acteurs locaux et internationaux, mais également entre les dispensateurs et les bénéficiaires de l'aide. S'évertuant à vouloir identifier un responsable, les critiques n'ont néanmoins pas su prendre du recul sur la multiplicité des facteurs ayant affecté la qualité de l'aide ; en conduisant l'opinion publique à assimiler la crise haïtienne à un cas d'échec humanitaire et en relativisant l'incidence de potentiels facteurs contextuels, les critiques semblent n'avoir finalement mené qu'à accentuer la défiance entre les acteurs de l'aide.

De manière générale, il importe de préciser que l'élaboration de ce travail s'est confrontée à certaines limites importantes. En effet, par manque de connaissances sur la réalité locale, il s'est avéré souvent difficile de parvenir à sélectionner des données précises et de s'assurer de leur fiabilité. Étant donnée l'abondance de littérature relative au cas haïtien, il a été possible de croiser les sources, mais un bon nombre d'entre elles ont semblé parfois manquer d'objectivité. En raison entre autres de leur identité, de leur profession, ou de leur matrice d'analyse de la crise, les auteurs des sources consultées ont eu généralement tendance à développer plus particulièrement certains aspects spécifiques à leur point de vue sur la question. À défaut de prises de recul plus globales, la propension d'une majorité d'auteurs à imputer les échecs de la gestion de l'aide à l'un ou l'autre groupe d'acteurs en particulier est donc apparue comme étant une potentielle difficulté à la mise en commun des informations.

Pour finir, partant d'une volonté de synthétisation des tenants et aboutissants de la crise haïtienne de 2010, la réalisation de ce mémoire ne constitue pas moins qu'une opportunité de s'intéresser à d'autres questions relatives à ce cas d'étude. Il serait en effet intéressant de se demander dans quelle mesure les déséquilibres observés entre les acteurs au lendemain du séisme se sont ou non reproduits au cours de la gestion de l'épidémie de choléra ou durant la phase de reconstruction. En regard de la situation de 2010, l'analyse du niveau d'implication des Haïtiens et des organisations de société civile dans la prise de décisions au cours des crises ultérieures pourrait s'avérer instructive. Dans cette perspective, il s'agirait également de s'interroger sur les initiatives concrètes prises en matière de relèvement, compte tenu de la nécessité de ré-envisager collectivement les perspectives futures du pays,

voire pour certains de « réinventer l'avenir », et de celle de sortir d'une symptomatique dépendance à l'aide étrangère en Haïti. Par ailleurs, il apparaîtrait également intéressant de poursuivre cette recherche en se focalisant sur les répercussions de cette crise et sur l'éventuelle remise en question du fonctionnement du système humanitaire international, notamment en ce qui concerne la coopération avec les structures locales existantes. Compte tenu des vastes défis de la reconstruction, la crise haïtienne engendrée par le séisme du 12 janvier 2010 est peut-être l'occasion pour le peuple haïtien de prendre les mesures nécessaires au renforcement de sa souveraineté, ce qui passerait obligatoirement par un renforcement de l'État. Car, en attendant la survenue d'une prochaine catastrophe, l'anticipation est impérative afin de se prémunir contre les conséquences dévastatrices qu'un tel événement pourrait entraîner à nouveau, et elle ne peut se faire qu'à travers le renouement du dialogue entre les acteurs et une redéfinition collective de la gouvernance en Haïti.

BIBLIOGRAPHIE

Documents officiels

« Statuts du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », *XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge*, Genève, 1986 (amendés en 1995 et 2006).

Emergency Relief and Response Fund Haiti : Annual Report 2010, New York : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), 2010, 34 p.

Haiti : Humanitarian Action Plan 2014, New York : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), novembre 2013, 79 p.

Haiti earthquake 2010 : One-year progress report, Genève : Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), 2010, 52 p.

Haiti Earthquake Response (as of 8 Jan 2011), New York: United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), 8 janvier 2011, 4 p.

Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles : République d'Haïti, Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2011, 94 p.

Rapport sur le développement humain 2016, New York : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2016.

Report of the United Nations in Haïti 2010: Situation, challenges and outlook, New York : Organisation des Nations Unies (ONU), 2010, 66 p.

Résolution 1542 du Conseil de sécurité des Nations Unies, New York : Organisation des Nations Unies (ONU), 30 avril 2004, S/RES/1542 (2004).

Response to the humanitarian crisis in Haiti : following the 12 January 2010 earthquake. Achievements, Challenges and Lessons To Be Learned, Genève : Inter-Agency Standing Committee (IASC), 2010, 44 p.

Monographies

KLEIN Naomi, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, Paris : Actes Sud, 2008, 669 p.

NAU Henry R., *Perspectives on International Relations : power, institutions, ideas*, 3e édition, Washington DC : CQ Press, 2012, 616 p.

PECH Thierry, PADIS Marc-Olivier, *Les multinationales du cœur : les ONG, la politique et le marché*, Paris : Seuil, 2004, 96 p.

QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4e édition, Paris : Dunod, 2011, 262 p.

THOMAS Frédéric, *L'échec humanitaire : le cas haïtien*, Charleroi : Éditions Couleur livres asbl, 2013, 74 p.

Ouvrages collectifs

BARNETT Michael, G.WEISS Thomas (sous la direction de), *Humanitarianism in question. Politics, power, ethic*, New York : Cornell University Press, 2008, 303 p.

HURBON Laënnec (sous la direction de), *Catastrophes et environnement : Haïti, séisme du 12 janvier 2010*, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Coll. « Cas de figure » n°32, 2014, 271 p.

HUSSON Bernard, PIROTTE Claire (sous la direction de), *Entre urgence et développement. Pratiques humanitaires en questions*, Paris : Éditions Karthala, 1997, 237 p.

RAINHORN Jean-Daniel (sous la direction de), *Haïti, réinventer l'avenir*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti, 2012, 351 p.

REVET Sandrine, LANGUMIER Julien (sous la direction de), *Le gouvernement des catastrophes*, Paris : Éditions Karthala, 2013, 280 p.

Articles scientifiques

« Éditorial. Haïti. L'aide internationale à réinventer », *Esprit*, 2010, vol. II, p. 4-5.

BERNARD Olivier, SALIGNON Pierre, « Haïti : Tenez vos promesses ! », *Humanitaire* (en ligne), 2010, n°27, consulté le 2 juillet 2018 sur <https://journals.openedition.org/humanitaire/893>

BILHAM Roger, « Lessons from the Haiti earthquake », *Nature*, 2010, vol. CDLXIII, n°18, p. 878-879.

CASTOR Suzy *et al.*, « Le Défi de la Reconstruction », *Rencontre*, 2012, n°24-25, p. 5-17.

CORBET Alice *et al.*, « Quel développement sans État ? Le cas d'Haïti », *Revue Projet*, 2014, vol. II, n°339, p. 70-78.

GRÜNEWALD François, « Les enseignements de la catastrophe », *Humanitaire* (en ligne), 2010, n°27, consulté le 13 juillet 2018 sur <https://journals.openedition.org/humanitaire/892>.

JABOUIN Evens, « Haïti, en situation post-séisme : quelques effets de la catastrophe du 12 janvier 2010 sur la population locale », *Études caribéennes* (en ligne), 2010, n°17, consulté le 2 juillet 2018 sur <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/4842>.

MARTEL Andréanne, « Coordination humanitaire en Haïti : le rôle des clusters dans l'externalisation de l'aide », *Mondes en développement*, 2014, vol. I, n° 165, p. 65-78.

MATTEI Jean-François, « Haïti, ou l'éthique humanitaire en question », *Alternatives humanitaires* (en ligne), 2016, n°1 (inaugural), consulté le 2 juillet 2018 sur http://alternatives-humanitaires.org/wp-content/uploads/2016/01/10.Transitions_JFMattei_VFR.pdf.

PECK Raoul, « « La situation actuelle en Haïti est le résultat d'un immense jeu de quilles qui a maintenant cessé de faire sens » », *Humanitaire* (en ligne), 2010, n°27, consulté le 2 juillet 2018 sur <https://journals.openedition.org/humanitaire/883>.

PIERRE-LOUIS François, « Earthquakes, Nongovernmental Organizations, and Governance in Haiti », *Journal of Black Studies*, vol. XLII, n°2, p. 186-202.

SGARD Jérôme, « Les multinationales du cœur : les ONG, la politique et le marché », *Critique internationale*, 2004, vol. II, n°23, p. 155-159.

TROUILLOT Lyonel, « Haïti : le Bien et le Mal... », *Humanitaire* (en ligne), 2010, n°27, consulté le 12 juillet 2018 sur <https://journals.openedition.org/humanitaire/881>.

VERLIN Jan, « Haïti : État failli, État à (re)construire », *Cahiers des Amériques latines* (en ligne), 2014, n°75, consulté le 2 juillet 2018 sur <https://journals.openedition.org/cal/3093>.

Syllabi

LIÉGEOIS Michel, *Introduction aux relations internationales (partie II)*, Notes de cours, Louvain-La-Neuve : UCL, 2015-2016, 117 p.

GOURBIN Catherine, AMOUGOU Thierry, *Action humanitaire et développement*, Notes de cours, Louvain-La-Neuve : UCL, 2015-2016, 27 p.

Documents internet

Faits et chiffres, Port-au-Prince : Mission des Nations unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), <https://minustah.unmissions.org/faits-et-chiffres>, consulté le 3 juillet 2018.

Haïti, Sherbrooke : Perspective Monde, Université de Sherbrooke, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPays?codePays=HTI>, consulté le 6 juillet 2018.

Haïti : des centaines de milliers de personnes restent très dépendantes de l'aide, Genève : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/update/haiti-earthquake-update-120410.htm>, consulté le 6 juillet 2018.

Haïti 2010 : Data, Financial Tracking Service (FTS), <https://fts.unocha.org/countries/96/flows/2010>, consulté le 12 juillet 2018.

Haïti 2010 : Summary, Financial Tracking Service (FTS), <https://fts.unocha.org/countries/96/summary/2010>, consulté le 12 juillet 2018.

Haiti before the earthquake, Bruxelles : Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/Haiti_paper_01102010.pdf, consulté le 3 août 2018.

Haiti Humanitarian Appeal (Revised) (January – December 2010) (Flash Appeal) : Summary, Financial Tracking Service (FTS), <https://fts.unocha.org/appeals/337/summary>, consulté le 10 juillet 2018.

Haiti Humanitarian Appeal (Revised) (January – December 2010) (Flash Appeal) : Data, Financial Tracking Service (FTS), https://fts.unocha.org/appeals/337/donors?order=total_funding&sort=desc, consulté le 10 juillet 2018.

Haiti Population (live), Worldometers, <http://www.worldometers.info/world-population/haiti-population/>, consulté le 4 août 2018.

Haïti : Aperçu Humanitaire, New York : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), août 2011, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/map_832.pdf, consulté le 13 juillet 2018.

Haiti : Funding Update (as of 6 Jan 2011), New York : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), janvier 2011, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/D5879C4C5F8DC90EC1257811003366AD-haiti_finance_110105.pdf, consulté le 15 juillet 2018.

Haïti : One Year Later, New York: United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), 18 janvier 2011, <http://www.unocha.org/story/haiti-one-year-later>, consulté le 6 juillet 2018.

Haïti, Paris : Larousse.fr, <http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Ha%C3%AFTi/122971>, consulté le 3 août 2018.

HumanitarianResponse.info, New York : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), <https://www.humanitarianresponse.info/clusters>, consulté le 6 juillet 2018.

Séisme en Haïti : le CICR étend son aide, Genève : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/update/haiti-earthquake-update-200110.htm>, consulté le 6 juillet 2018.

The World Factbook 2018, Washington DC: Central Intelligence Agency (CIA), 2018, <https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/ha.html>, consulté le 3 juillet 2018.

Presse hebdomadaire

The Nation, New York, octobre 2012 – septembre 2014.

Kathie KLARREICH, Linda POLMAN, « The NGO Republic of Haiti », *The Nation*, 31 octobre 2012, consulté en ligne sur thenation.com le 2 juillet 2018.

Michelle CHEN, « How humanitarian aid weakened post-earthquake Haiti », *The Nation*, 2 septembre 2014, consulté en ligne sur thenation.com le 2 juillet 2018.

L'Express, Paris, février 2010.

Émilie CAILLEAU, « Polémique sur les dons pour Haïti », *L'Express*, 5 février 2010, consulté en ligne sur leexpress.fr le 2 juillet 2018.

Courrier international, Paris, janvier 2012.

Bill QUIGLEY, Amber RAMANAUSKAS, « Mais où diable est passé l'argent de la reconstruction ? », *Courrier international*, 12 janvier 2012, consulté en ligne sur courrierinternational.com le 13 juillet 2018.

Le Vif/L'Express, Bruxelles, mars 2013.

Gérald PAPY, « 'L'aide humanitaire, c'est du business' », *Le Vif/L'Express*, 18 mars 2013, consulté en ligne sur levif.be le 5 mai 2018.

Presse quotidienne

Le Monde, Paris, janvier 2010 – janvier 2015.

Jean-Michel CAROIT, « Haïti, année zéro », *Le Monde*, 27 janvier 2010, consulté en ligne sur lemonde.fr le 2 juillet 2018.

Olivier BERNARD, « Haïti : Tenez vos promesses ! », *Le Monde*, 7 décembre 2010, consulté en ligne sur lemonde.fr le 2 juillet 2018.

Pierre MICHELETTI, « Le 'modèle humanitaire dominant' est mis en question en Haïti », *Le Monde*, 12 janvier 2011, consulté en ligne sur lemonde.fr le 2 juillet 2018.

Jean-Michel CAROIT, « À Haïti, cinq ans après le séisme, l'impossible reconstruction », *Le Monde*, 12 janvier 2015, consulté en ligne sur lemonde.fr le 2 juillet 2018.

Le Figaro, Paris, février 2010.

Thierry OBERLÉ, « Port-au-Prince, année zéro après le séisme », *Le Figaro*, 2 février 2010, consulté en ligne sur lefigaro.fr le 5 mai 2018.

Le Nouvelliste, Port-au-Prince, octobre 2010 – février 2016.

Jocelyn COULON, « Haïti : la république des ONG », *Le Nouvelliste*, 8 octobre 2010, consulté en ligne sur lenouvelliste.com le 2 juillet 2018.

Max CHAUVET, « Où en est Haïti un an après le séisme ? », *Le Nouvelliste*, 13 janvier 2011, consulté en ligne sur lenouvelliste.com le 2 juillet 2018.

Max CHAUVET, « Catastrophes naturelles. Haïti, la république des ONG », *Le Nouvelliste*, 2 février 2011, consulté en ligne sur courrierinternational.com le 2 juillet 2018.

Jean-Daniel SÉNAT, « ‘La majorité des ONG fonctionnent dans la cacophonie en Haïti’, selon Kawas François », *Le Nouvelliste*, 31 octobre 2014, consulté en ligne sur lenouvelliste.com le 2 juillet 2018.

Jean-Michel CAROIT, « Haïti est-elle condamnée à rester un État failli ? », *Le Nouvelliste*, *Le Monde*, 29 février 2016, consulté en ligne sur lemonde.fr et sur lenouvelliste.com le 2 juillet 2018.

The Wall Street Journal, New York, octobre 2016.

Mary Anastasia O’GRADY, « The Curse of Charity in Haiti », *The Wall Street Journal*, 17 octobre 2016.

La Libre Belgique, Bruxelles, juillet 2010 – octobre 2016.

« Il est urgent de sortir Haïti de la crise », *La Libre Belgique*, 26 juillet 2010, consulté en ligne sur lalibre.be le 5 mai 2018.

Sophie DEVILLERS, « Carol Jacob, agricultrice haïtienne : ‘Les humanitaires viennent faire leur business à Haïti’ », *La Libre Belgique*, 12 octobre 2016, consulté en ligne sur lalibre.be le 5 mai 2018.

L’Humanité, Saint-Denis, août 2013.

Gérard DEVIENNE, « Haïti, république des ONG », *L’Humanité*, 20 août 2013, consulté en ligne sur humanite.fr le 5 mai 2018.

The Washington Post, Washington, janvier 2011.

Alex DUPUY, « One year after the earthquake, foreign help is actually hurting Haiti », *The Washington Post*, 7 janvier 2011, consulté en ligne sur washingtonpost.com le 5 mai 2018.

La Presse, Montréal, septembre 2011.

Chantal GUY, « Haïti : contre la « république des ONG » », *La Presse*, 17 septembre 2011, consulté en ligne sur lapresse.ca le 5 mai 2018.

La Croix, Paris, avril 2013

Jean-Claude RASPIENGEAS, « Le business humanitaire en Haïti », *La Croix*, 12 avril 2013, consulté en ligne sur la-croix.com le 5 mai 2018

Autres sources de presse

Le Monde diplomatique, Paris, janvier 2011.

Christophe WARGNY, « Haïti entre Dieu et ONG », *Le Monde diplomatique*, janvier 2011, p. 8-9.

France 24, Issy-les-Moulineaux, juin 2015.

Sébastien SEIBT, « Reconstruction à Haïti : le travail de la Croix-Rouge épinglé », *France 24*, 5 juin 2015, consulté en ligne sur france24.com le 2 juillet 2018.

Radio-Canada, Ottawa, janvier 2015.

Emmanuelle LATRAVERSE, « La vie dans un camp en Haïti : « Nous sommes seuls, nous ne vivons pas comme des humains » », *Radio-Canada*, 7 janvier 2015, consulté en ligne sur ici.radio-canada.ca le 2 juillet 2018.

Ximena SAMPSON, « Cinq ans après le séisme, Haïti se reconstruit lentement », *Radio-Canada*, 8 janvier 2015, consulté en ligne sur ici.radio-canada.ca le 2 juillet 2018.

Emmanuelle LATRAVERSE, « Reconstruction en Haïti : des maisons toutes neuves à l'abandon », *Radio-Canada*, 9 janvier 2015, consulté en ligne sur ici.radio-canada.ca le 2 juillet 2018.

AlterPresse, Port-au-Prince, juillet 2015.

Saintilus ÉMILE, « « Haïti, l'état de la nation » ou la faillite d'un État », *AlterPresse*, 8 juillet 2015, consulté en ligne sur alterpresse.org le 2 juillet 2018.

Challenges, Port-au-Prince, mai 2016.

Ralph Thomassaint JOSEPH, « Haïti dans l'impasse des ONG », *Challenges*, 6 mai 2016, consulté en ligne sur challengesnews.com le 2 juillet 2018.

Documents audio-visuels

PECK Raoul, *Assistance mortelle*, Issy-les-Moulineaux : Arte France, février 2013.

Résumé

Ce mémoire a pour objectif de dresser une synthèse des éléments déterminants ayant influencé la qualité de l'aide humanitaire apportée dans le cadre de la crise humanitaire en Haïti, suite au séisme dévastateur du 12 janvier 2010. À travers un examen du contexte haïtien préexistant à la crise, il sera question d'étudier l'incidence des multiples vulnérabilités haïtiennes sur l'ampleur de la catastrophe, ainsi que l'influence des mécanismes de coordination dans l'urgence sur l'existence d'un dialogue entre les acteurs de l'aide. Cette recherche part de la volonté de comprendre l'origine des nombreuses critiques émises au sujet de l'aide humanitaire en Haïti.

5 mots-clés

Haïti – séisme – crise humanitaire – critiques - coordination